

Les Brèves de la Vie Municipale

- **SOYONS CONFIANTS**

Gérard Gallais, 3e adjoint, qui suit quotidiennement le Camping Car Park, affiche un optimisme réel pour les années à venir, devant la progression constante de la fréquentation.

Pour exemple : juillet 2017 : 45 nuitées. Juillet 2018 : 70 nuitées.

Août 2017 : 63 nuitées. Août 2018 : 90 nuitées (estimation).

Les avis laissés sur internet (site camping car park) sont très encourageants.

- **INCIVILITÉS**

Ces photos parlent d'elles-même....

Une vidéo-surveillance va être prochainement installée.



- **Attention : nouvelle adresse mail de la mairie :**

contact@taillebourg17.fr.

mairie de Taillebourg :

2 place du Marché

17350 TAILLEBOURG

Tél. 05 46 91 71 20 - Fax : 05 46 91 79 42.

- **REMERCIEMENT**

Nous tenons à remercier vivement Dany Chenet, malgré qu' elle soit loin de nous mais tout près de notre cœur, qui continue à faire un travail remarquable pour notre bulletin.

Merci à toi Dany, nous espérons bien te revoir un de ces jours et travailler de plus près avec toi, nous t'embrassons très fort.

Sommaire

Septembre 2018 - n° 98

Vie municipale	
Les Brèves	p 2
Le mot du Maire	p 3
Compte-rendus des Conseils municipaux	p 4
Vie communautaire	p 24
Vie municipale	
- Journées du Patrimoine	p 26
- Patrimoine paysager	p 28
- Eclipse lunaire	p 30
- Julie Weil dit Morey, Championne de France	p 31
Vie associative	
- Les Baladins du Comté de Taillebourg	p 32
- L'ADMS	p 33
- La Gaule charentaise	p 34
- La Société Sportive de Taillebourg	p 36
Renseignements utiles	p 38
Artisans et commerçants	p 39
Concours photos	p 40

Bulletin municipal Le P'tit Taillebourgeois n° 98 Septembre 2018

Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception/mise en page : Dany Chenet
Photos : Pierre Texier,
Jean-François Weill dit Morey,
Philippe Ganthy,
Daniel et Myriam Arroyo-Bishop.

Imprimé par Primus-Print

Merci à tous les membres de
la Commission Bulletin Municipal
pour leur investissement :
Philippe Ganthy, Sylvie Albert, Dany Chenet,
Marie-Claude Cubillo, Christine Texier,
Pierre Texier.

Le mot du Maire

Lorsque ce bulletin sera distribué, l'été touchera à sa fin.

Nous espérons que chacun aura profité de l'été et des quelques animations dans notre village dont le feu d'artifice et les activités des associations.

Nous retiendrons, du point de vue organisation et orientation municipale, pour cette période :

- les élections partielles, qui ont permis d'accueillir au Conseil municipal 5 nouveaux élus : Mesdames Cubillo & Broome, Messieurs Benard, Erable & Tavernier. Nous leurs souhaitons la bienvenue.

- la réunion publique sur les "Communes Nouvelles" qui s'est tenue dans la salle des fêtes le mardi 10 juillet à Taillebourg. Beaucoup de personnes ont fait le déplacement pour connaître ce que cette nouvelle structure pourrait engendrer comme modifications au sein de nos petites communes.

A la suite de cette réunion le conseil municipal s'est prononcé "contre" (vote consultatif) cette démarche d'unir les 13 communes de l'ancienne CDC du Pays Savinois.

Ce vote n'exclut pas, à échéance, une réflexion sur une limite géographique plus restreinte (par exemple 3 à 4 communes impliquées dans le même contexte scolaire).

Nous sommes conscients, malgré tout, que dans un proche avenir toutes les "petites" communes françaises disparaîtront pour laisser la place à de plus grands pôles administratifs et techniques.

Tout en essayant de prendre en compte et de répondre aux demandes justifiées des administrés, nous sommes tout de même circonspects devant les actes incessants et en augmentation d'incivisme (feu de poubelles, dépôt sauvage d'ordures ménagères, tags, altercations, insultes...)

Pour répondre aux attentes des administrés, il m'arrive de déposer 3 à 4 plaintes par semaine auprès des services de gendarmerie qui avouent être perplexes sur l'ambiance générale.

En tant qu'élus, il nous appartient quand même de tenter de trouver des réponses et c'est dans ce contexte que nous allons continuer de mettre en place, au regard de nos capacités budgétaires, les caméras de surveillance (dont la zone "poubelles" du champ de foire, dès cette fin d'année).

Ces réels désagréments ne doivent pas nous empêcher de travailler pour l'avenir, de mener à bien nos projets et de mettre en avant le potentiel de notre Taillebourg.

Nous vous donnons rendez-vous pour les journées du Patrimoine qui seront plus importantes cette année, et dont vous avez le détail en page intérieure.

Bonne fin d'été à tous.

Le Maire
Pierre Texier

Compte-rendus des Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

Présents : Pierre Texier, Sylvie Albert, Gérard Gallais, Bruno Chevalier, Maryse Beaubeau, Babette Richaud, Fabrice Guillot, Philippe Ganthy, Guillaume Covela Rodriguez, Emmanuelle Guiberteau, Daniel Arroyo-Bishop.

Absent excusé : Jean-François Decq.

Secrétaire de séance : Maryse Beaubeau

M Texier demande de modifier l'ordre du jour dont la suppression :

- de la délibération du budget primitif 2018 (manque certaines données financières)
- de la rétrocession voirie chemin des Tritons (manque des signatures)
- de la délibération Eiffage (n'est plus indispensable selon la receveuse)
- de rajouter à l'ordre du jour en 5) une délibération demandée par la CdC (avenant concernant les dépenses de personnel qui instruisent les dossiers "droit du sol").

Vote : tous pour

1) Adoption du PV du 22/02/18

Vote : tous pour

2) Budget

Délibération : Compte de gestion 2017

FONCTIONNEMENT

*dépenses 2017

Budgétisé :	601 326.00€
Réalisé :	579 930.10€
Excédent :	21 395.90€

*recettes 2017

Budgétisé :	601 326.00€
Réalisé :	632 041.26€
Excédent :	30 715.26€

INVESTISSEMENT

*dépenses

Budgétisé 2017 :	504 585.84€
Réalisé 2017 :	448 007.79€

*recettes

Budgétisé 2017 :	504 585.84€
Réalisé 2017 :	524 002.43€

Vote : tous pour

Délibération : Compte administratif 2017

M Texier quitte la pièce

Mr Gallais, doyen, fait voter le compte administratif 2017

Vote : tous pour (abstention de monsieur Texier)

Délibération : affectation des résultats 2017

Vote : tous pour

Délibération : subventions accordées aux associations et organismes

CCAS : 1 000€

CNASS : 2 339€

Nautic club : pas de subvention

Vote : 2 pour – 4 absentions – 6 contre

FNACA : 100€ . Vote : tous pour

Ainés de la Tour : 100€

Vote : 8 pour – 3 abstentions

ACCA (association Chasse) : 100€

Vote : 6 pour – 2 abstentions – 3 contre

AAPPMA (association pêche): 160€

Vote : tous pour

ATEPE : 160€

Vote sur le montant : 8 pour 160€ - 3 abstentions

Monsieur COVELA indique qu'en 2017 la subvention était de 200€

Lyre Taillebourgeoise : 160€

Vote : tous pour

Les Baladins du Comté de Taillebourg et Société Sportive de Taillebourg (21 km + Gym), pas de subvention en accord avec les 2 associations car en 2017, la mairie a payé une facture (sécurité) en totalité au lieu de la moitié.

Chambre des métiers : 40€

Association nationale des villes et des pays d'art : 55€

Syndicat départemental de voirie : 371€

ADEF : 16€

Ecole du chat libre : à décider plus tard en fonction de leur intervention en partenariat avec 30 Millions d'Amis (gestion des chats errants)

Vote : tous pour

Délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 et état 1259

M Texier rappelle qu'il ne souhaite pas augmenter les taux des taxes.

Après discussion, les conseillers votent

Vote : tous pour ne pas augmenter les taxes

3) Délibération : valeur du mobilier des gîtes communaux

Tout le mobilier a été répertorié et évalué pour un montant de 5 996.40€

Vote : tous pour

4) Délibération : fermeture et ouverture d'un poste (promotion)

*fermeture d'un poste agent principal 2ème classe
*ouverture d'un poste agent principal 1ère classe avec un effet au 01/05/18

Vote : tous pour

5) Délibération : Avenant 2 de la convention avec la CDC concernant le droit du sol

M Texier lit l'avenant 2 de la convention avec la CDC concernant le droit du sol.

Notre participation était de 1 700€, elle est portée à 2 946.64€ (coût salarial recalculé des agents de la CdC)

Vote : 6 contre – 5 pour

6) Réunion de la commission sur le devenir de la Maison du arc

La réunion est fixée au 12/04/18 à 21h

7) Enquête heures de secrétariat

M Texier souhaite faire un audit auprès d'autres communes du Département de 800 à 900 habitants et avec le même type de services (Ecole, Camping, Patrimoine, etc...) pour faire une comparaison sur les heures du secrétariat et celles des agents techniques. Un questionnaire est en préparation.

8) Feu d'artifice

Il aura lieu le 15 juillet 2018 à 23h.

Les Baladins du Comté de Taillebourg envisagent, après leur spectacle, de proposer un dîner ce soir-là, dans le parc.

9) Questions diverses

Mme Guiberteau indique que sur le parking près de la Charente, les voitures se garent partout et en bloquent d'autres. Il faudrait interdire de se garer devant l'entrée de la maison qui donne sur la place et laisser un passage pour les éboueurs. Cela va être étudié.

Mme Guiberteau fait part des voitures garées en bas de la rue Aliénor d'Aquitaine sur les barres jaunes.

M Chevalier est au courant, il va s'en occuper.

Il est demandé à Mme Guiberteau de faire un reportage sur les travaux SNCF. Les travaux de nuit sont terminés, ils ont duré une semaine et demie au lieu de 3.

Mme Richaud va installer des plantes médicinales dans des bacs situés dans le jardin médiéval. Elle demande aux conseillers d'en amener s'ils en ont.

M Gallais déplore les dégradations faites toutes les semaines à la salle du foot et les tags au camping par des jeunes adolescents. Il souhaite installer une caméra. M Texier évoque le financement d'une telle caméra en milieu isolé (alimentation et connexion)

M Guillot évoque le problème de voirie vers les Fèvres (revêtement très détérioré). M Chevalier a pris rendez-vous avec M Prouteau pour faire les travaux nécessaires.

M Ganthy a demandé à SOLURIS (logiciels informatique) un devis pour un logiciel pour les protocoles de données sécurisées (envoi/réception en recommandés dématérialisés).

Fin de la réunion : 00h15

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents : Pierre Texier, Sylvie Albert, Gérard Gallais, Bruno Chevalier, Maryse Beaubeau, Babette Richaud, Fabrice Guillot, Philippe Ganthy, Guillaume Covela Rodriguez, Daniel Arroyo-Bishop.

Absents excusés : Jean-François Decq, Emmanuelle Guiberteau

Secrétaire de séance : Maryse Beaubeau.

Ordre du Jour :

1) Budget : Perspectives-Analyse des résultats.

Délibération du Budget Primitif 2018.

2) Questions diverses.

Demande de modification de l'ordre du Jour :

M Texier demande de modifier l'ordre du jour ainsi :

1) Modification du PLU de Taillebourg

2) Budget : Perspectives-Analyse des résultats

3) Mission de Monsieur TEXIER sur le projet "école"

4) Questions diverses

Vote : tous pour

1) Modification du PLU de Taillebourg

Monsieur le Maire a été convoqué à la commission Urbanisme de la CdC Vals de Saintonge le mardi 10 avril pour être auditionné sur le dossier de modification du PLU de Taillebourg.

La commission a voté favorablement pour que ce dossier soit soumis à l'approbation au prochain conseil Communautaire (soumis aussi à un vote de l'ensemble des élus communautaires).

A l'occasion de cette réunion de commission, les responsables du service ont évoqué la mise en place du SRADDET. Monsieur le Maire demande aux élus taillebourgeois si quelqu'un a déjà entendu parlé du SRADDET : réponse : non.

Le SRADDET est le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires que, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Habitants, associations, entreprises, collectivités, organisations, jeunes et moins jeunes, à la ville comme à la campagne, tout le monde est concerné.

En résumé, il s'agit d'un agglomérat du PLU, du SCOT et du PADD à l'échelle Régionale (Nouvelle Aquitaine).

De nombreuses réunions ont déjà eu lieu et d'autres sont programmées, le président de Région est tout à fait décidé à respecter les délais de mise en place de 2019. Pour information, le SRADDET se supplantera au SCOT des territoires concernés et donc des PLU en cours.

On peut en déduire :

- que la durée de vie de notre PLU en cours, acté ou non, par le prochain vote en séance communautaire sera de 2 à 3 ans !!!

- que les orientations déjà prises en région Aquitaine devraient, sur nos communes, réduire de moitié les nouveaux espaces destinés à la construction !!! Pour Taillebourg, nous passerions des 4 hectares en cours à 2 hectares à l'horizon 2022.

On peut d'ailleurs noter que l'actuelle révision du PLU de Taillebourg ne devrait pas être retardée par ces problèmes de consommation foncière, ce qui n'est pas le cas de 8 autres communes dont Matha, Puy du Lac, Brizambourg, Saint-Jean d'Angely, dont les révisions sont mises en suspens par les services de l'état, ces derniers considérant une consommation trop importante (en hectares) des terrains destinés à la construction qui aurait dû être pris en compte dès 2014 (signature du SCOT) et non depuis les dates de démarrage des modifications de PLU (2016-2017). Pour Taillebourg, la consommation de terrains constructibles, entre 2014 à 2016, est évaluée à 0.5 ha. Si on ajoute cette surface aux 3.5 ha du nouveau PLU, on obtient 4 ha, ce qui est juste le seuil d'ouverture de surface accordée par le SCOT dans un "pôle de proximité", comme est défini Taillebourg au sein de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Monsieur le Maire revient donc sur le SRADDET et les coûts de mise à l'étude d'un tel document sur notre Communauté de Communes : de 500 000 à 800 000 € suivant les implications ou non des services de la CdC.

Il rappelle que dans le cadre de l'élaboration des PLU, les dits services (Urbanisme, droit du Sol) de la CdC sont sollicités pour la réalisation de nos documents et réduisent leur facture, car si, certes, les communes rémunèrent le commissaire enquêteur et payent des frais de reproduction de documents, etc..., cela ne correspond pas aux prestations d'un bureau d'études privé qui pourraient se situer entre 40 et 60 000 €.

Aussi il demande au conseil municipal de bien prendre ses responsabilités comme, lors de la séance du 6 avril, où le conseil a voté "contre" une demande de la CdC, concernant l'avenant N°2 à la convention pour la tarification de l'ADS aux communes (instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols).

Si effectivement, il n'est pas toujours d'accord avec les orientations prises par le conseil communautaire (Taxe des ordures ménagères, etc...). Il ne paraît pas souhaitable de sanctionner les élus communautaires au regard d'une situation qu'ils n'ont pas souhaitée, mais que leur a imposée l'Etat (mise en place de la grande CdC).

Ce sujet nous entraîne vers l'ordre du jour N°2, le budget, car il met en évidence qu'en 2018, la gestion d'une collectivité sur une mandature peut être maintenant soumise à des décisions de l'Etat et des Régions, de plus en plus fréquentes et contraignantes, indépendantes des volontés des élus municipaux et qui peuvent mettre financièrement en difficulté les finances des communes. Tous les élus s'en plaignent.

2) Budget : Perspectives-Analyse des résultats

Concernant le budget de Taillebourg et pour la cinquième année consécutive, nous n'avons pas souhaité augmenter les taux d'impositions.

Il faut toutefois prendre en considération les remarques de notre receveuse des finances :

- *"Bien que nous ayons baissé le pourcentage des dépenses de salaires dans la section Fonctionnement (50% à notre arrivée et maintenant 40 %), ces dépenses restent trop importantes et ont pour conséquence de grèver notre capacité d'autofinancement.*

- *Il convient de toujours mieux suivre les actions et décisions prises dans la constitution du budget, notamment les "opérations d'ordre", sans attendre le 31 Décembre ... "*

Comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil, Monsieur le Maire souhaite que l'on étudie le coût de la masse salariale à travers une enquête auprès d'une vingtaine de communes de taille et d'activités similaires (en cours d'envoi) et d'en tirer les enseignements.

Il informe que de nouvelles dépenses seront très bientôt à prévoir :

- Plan de Défense incendie (point d'eau à moins de 400 m des habitations sur toute la commune, caserne de pompiers ou non), environ 20 à 30 000€ ;

- Nouveau PLU d'ici 3 ans ;

Délibération : Budget Primitif 2018

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016			Année 2017			Budget Primitif 2018			
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	167 190,00	142 088,60	84	168 476,00	159 302,04	94	182 139,58		182 139,58	8,1
60 - ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	61 970,00	58 217,13	93	61 100,00	56 432,54	92	55 700,00		55 700,00	-8,8
61 - SERVICES EXTERIEURS	71 200,00	59 059,02	82	76 506,00	67 908,99	88	93 239,58		93 239,58	21,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 320,00	19 735,24	72	25 320,00	30 405,66	120	27 150,00		27 150,00	7,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	6 700,00	5 077,21	75	5 550,00	4 554,85	82	6 050,00		6 050,00	9,0
012 - Charges de personnel et frais assim	243 167,18	218 380,68	89	231 545,49	229 617,22	99	244 327,85		244 327,85	5,5
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	4 100,00	3 265,68	79	3 600,00	2 868,72	79	3 200,00		3 200,00	-11,1
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	239 067,18	213 804,60	89	226 445,49	224 687,65	99	237 174,62		237 174,62	4,7
014 - Atténuation de produits	9 900,00	9 900,00		16 320,00	9 420,00	57	13 800,00		13 800,00	-15,4
65 - Autres charges de gestion courante	173 821,82	171 266,97	98	170 734,51	167 751,45	98	150 744,76		150 744,76	-11,7
66 - Charges financières	18 368,09	16 712,10	90	14 000,00	13 839,39	98	13 000,00		13 000,00	-7,1
67 - Charges exceptionnelles	500,00	500,00		250,00	250,00	0	250,00		250,00	0,0
Total dépenses réelles	612 947,09	548 448,35	89	601 326,00	579 930,10	96	604 262,19		604 262,19	0,5
Total dépenses d'ordre	104 201,36	104,201,36			3 233,20	0	40 028,97		40 028,97	0,0
Total dépenses de fonctionnement	717 148,45	548 448,35	76	601 326,00	583 163,30	96	644 291,16		644 291,16	7,1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
70 - Produits des services, domaine et vente	300,00	1 859,38	619	200,00	489,00	244	440,00		440,00	120,1
73 - Impôts et taxes	415 373,80	447 686,09	107	393 700,00	425 562,43	108	426 167,00		426 167,00	8,2
74 - Dotations, subventions et participations	136 088,84	122 169,10	90	133 067,00	132 204,92	99	131 548,69		131 548,69	-1,1
75 - Autres produits de gestion courante	33 854,00	35 805,30	105	37 540,00	38 716,40	103	24 153,58		24 153,58	-35,7
76 - Produits financiers		15,31			17,17	0	17,17		17,17	0,0
77 - Produits exceptionnels	600,00	2 474,00	412	3 500,00	973,20	27	2 586,37		2 586,37	-26,1
013 - Atténuations de charges		46 452,31		4 813,33	5 572,47	115	10 500,39		10 500,39	118,2
002 - Excédent de fonctionnement reporté	130 931,81	130 931,81	100	28 505,67	28 505,67	100	48 877,96		48 877,96	74,5
Total recettes réelles	717 148,45	787 793,30	109	601 326,00	632 041,26	105	644 291,16		644 291,16	7,1
Total recettes de fonctionnement	717 148,45	787 793,30	109	601 326,00	632 041,26	105	644 291,16		644 291,16	7,1
SOLDE DE FONCTIONNEMENT										
Solde de fonctionnement		239 344,95			48 877,96	0				

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016			Année 2017			Budget Primitif 2018			Var./ N-1
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	
001 - Déficit d'investissement reporté				109 494,76	109 494,76	100				-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	146 231,05	143 733,98	98	47 300,00	46 581,92	98	198 756,61		198 756,61	320,2
204 - Subventions d'équipement versées				56 968,50	28 484,25	50	28 484,25	28 484,25	38 432,05	-32,5
21 - Immobilisations corporelles				5 903,20	4 292,74	72	1 610,46	1 610,46		-100,0
27 - Autres immobilis. financières				3 000,00			3 000,00	3 000,00		-100,0
Total dépenses réelles hors opérations	146 231,05	143 733,98	98	222 666,46	188 853,67	84	204 093,95	33 094,71	237 188,66	6,5
171 - Equipement service technique	11 200,00	11 195,74	99	3 000,00			3 000,00	3 000,00	11 000,00	266,7
172 - Parking bord de Charente	12 750,00	10 420,20	81	187,68	187,68	100				
173 - Parking Place du Marché	1 500,00	1 452,84	96							
174 - Pont Dormant	150 996,01	61 699,69	40	182 553,40	182 553,40	100				
175 - Trame Verte et Bleue	10 906,00	10 905,25	99				1 000,00		1 000,00	0,0
176 - Parking Place Saint-Louis	100,00									
177 - Aménagement des gîtes	1 000,00	763,94	76							
180 - Aménagement sportif	100,00									
181 - Aménagement et équipement bâtiments Mairie	5 300,00	5 289,64	99	163,33			639,99	163,33	803,32	391,8
182 - Sécurité routière	2 900,00	2 862,09	98							
183 - Aménagement salles voûtées	3 200,00	1 561,93	48	1 638,07	1 453,75	88		184,32	1 000,00	-39,0
184 - Matériel informatique	1 150,00	1 139,25	99	412,00				412,00	700,00	69,9
185 - AD/AP accessibilité bâtiments voiries	5 493,85	4 439,58	80	500,00				500,00	500,00	0,0
186 - Achat terrains (ZPPAUP et PADD)	4 644,00			8 000,00	4 785,24	59		3 214,76	4 514,76	-43,6
187 - Mise en compatibilité du PLU	500,00	294,00	58	5 200,00	5 101,12	98		3 200,00	198,88	-96,2
188 - Révision du PLU	2 300,00	1 517,56	65	800,00				800,00	5 500,00	587,5
189 - Lotissement des écoles	12 750	9 720,00	76	3 030,00				3 030,00		-100,0
190 - Surveillance aménagement zones sensibles	4 106,15	3 282,52	79	10 232,90	4 948,31	48		5 284,59	500,00	-95,1
191 - Installation du Parc de Camping-Car				48 422,44	45 369,06	93		3 053,38	4 868,65	-89,9
192 - Mobiliers urbains				1 777,58	1 777,56	100		2 000,00	2 000,00	12,5
193 - Voirie route du Péré				16 002,00	12 978,00	81		3 024,00		-100,0
194 - Voirie communale								10 000,00	10 000,00	0,0
195 - Installation sécurité incendie								9 190,00	9 190,00	0,0
196 - Plan communal de secours								250,00	250,00	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	230 896,01	126 544,23	54	281 919,38	259 154,12	91		39 959,23	25 866,38	-76,7
Total dépenses d'ordre	117 848,24	148,84						50 726,71	50 726,71	0,0
Total dépenses d'investissement	494 975,30	270 407,05	54	504 585,84	448 007,79	88		294 779,89	353 740,98	-29,9

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016			Année 2017			Budget Primitif 2018					
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Var./ N-1
	001 - Excédent d'investissement reporté	117 295,70	117 205,70	0,0	100					75 994,64		75 994,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016			Année 2017			Budget Primitif 2018					
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Var./ N-1
	024 - Produits des cessions d'immobilisation									165 000,00		165 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 388,00	7 691,98	5 696,02	57	243 339,28	274 068,69	-30 729,41	112	16 500,00		16 500,00	-93,2
13 - Subventions d'investissements reçues	142 242,00	35 775,77	106 466,23	25	56 968,50	106 466,23	93 389,04	87	5 301,71		5 301,71	-95,0
16 - Emprunts et dettes assimilés					150 000,00	150 000,00	0,00	100	188,95		188,95	-99,9
Total recettes réelles hors opérations	272 925,70	160 763,45	112 162,25	58	499 805,51	517 457,73	-17 652,22	103	262 985,30		2362 985,30	-47,4
175 - Trame Verte et Bleue						-3 311,50	-3 311,50	0				
190 - Surveillance Aménagement zones sensibles					4 780,33		4 780,33	0	-4 780,33	4 780,33		-100,0
Total recettes opérations d'investissements					4 780,33	3 311,50	1 468,83	69	-4 780,33	4 780,33		-100,0
Total recettes d'ordre	222 049,60	148,84	221 900,76		3 233,20	3 233,20	-3 233,20	0	90 755,68		90 755,68	-100,0
Total recettes d'investissement	494 975,30	160 912,29	334 063,01	32	504 585,84	524 002,43	-19 416,59	103	348 960,65	4 780,33	353 740,98	-29,9

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2016			Année 2017			Budget Primitif 2018					
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Var./ N-1
	Solde d'investissement		-109 494,76	109 494,76			75 994,64	-75 994,64	0	54 180,76	-54 180,76	0,0

	Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	(D002)	0,00	(R002)	48 877,96	(D001)	0,00	(R001) (R01068)	75 994,64 0,00 4 780,33
2	Résultats antérieurs (a)							
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	58 961,09			
1								
7	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a+b) <i>Déficit/Excédent</i>	0,00		48 877,96	58 961,09			80 774,97 21 813,88
2								
0	Propositions 2018 (d) <i>Déficit/Excédent</i>	604 262,19		595 413,20	244 053,18 61 842,85			182 210,33
1								
7	Total 2017 + Propositions 2018 (e = c+d) <i>Déficit/Excédent</i>	604 262,19		644 291,16	303 014,27			262 985,30
+								
2	Opérations d'ordre de section à section (f)	40 028,97		0,00	35 050,16			75 079,13
0	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00		0,00	15 676,55			15 676,55
1								
8	Total du budget (h=e+f+g) <i>Déficit/Excédent</i>	644 291,16		644 291,16	353 740,98			353 740,98

3) Mission de Monsieur Texier sur le projet "école"
Pour le projet "Ecole", il faut d'ores et déjà réfléchir sur :

- les orientations de la CdC en matière de "Compétence scolaire" ;
- les capacités financières de Taillebourg face aux nouvelles dépenses ;
- les capacités de Taillebourg à réduire ses coûts en personnel ;
- la perte d'une classe envisagée pour l'année 2018-2019 ;
- la perte du potentiel de terrain constructible et d'expansion de population en tenant compte des prochaines contraintes du SRADDET évoqué plus haut.

Sur ce dossier :

- considérant qu'il m'a été annoncé, par des élus, que la consultation avait été mal organisée ;
- considérant les difficultés rencontrées avec l'Ordre des Architectes sur la légalité de notre Jury ;
- considérant que certains salariés du SIVOS ne mettent pas réellement de volonté à accompagner les projets et les évolutions nécessaires à une meilleure gestion (je pense à la mise en place de la lutte contre le gaspillage, la gestion des tickets de cantine, la réalisation de bilans de compétences pour continuer à exercer des activités professionnelles pour lesquelles certains agents ne sont pas diplômés) ;
- considérant que le contexte actuel autour de la sécurité routière aux abords des écoles a amené un conflit entre le corps enseignant et Monsieur le Maire. Sur ce sujet précis, j'informe qu'un nouveau courrier de Monsieur le Préfet, reçu le 19 mars 2018, invite une nouvelle fois les maires à : *"bien vouloir me faire part, par retour de courrier, des démarches que vous entendez mettre en oeuvre dans les prochains mois en application de cet ambitieux plan en faveur de la sécurité routière."*

A cet égard, je n'ai pas manqué de lui faire part des difficultés rencontrés à Taillebourg sur la mise en place de 2 des 18 mesures préconisées par le comité interministériel de la sécurité routière : "mesures visant à améliorer la protection des piétons et à accompagner le développement de la pratique du vélo." ;

- considérant qu'un représentant des parents d'élèves est entré à l'intérieur de l'enceinte scolaire, sans autorisation de la municipalité, pour y faire des photographies alors que ce site est soumis à un PPMS et que l'arrêté 2017-13 du 24 avril 2017 de la municipalité, légalement affiché, met en évidence des zones soumises à autorisation d'accès dans le cadre de la sécurisation des espaces scolaires et du plan vigie-pirate ;

- considérant ne pas avoir l'écoute et la crédibilité, auprès de certaines personnes directement concernées, pour mener à bien ce projet ;

Je confie le poste de "Référént Projet" aux Vice-Présidents du SIVOS François Rabelais et au service administratif. Sur la phase concours de maîtrise d'oeuvre, il reste à mettre en place et à transmettre aux candidats sélectionnés : - L'acte d'engagement ; - Le Cahier des Clauses Administratives particulières et ses annexes ; - Le Programme Technique détaillé de l'opération et ses annexes.

A cet effet, je fournirais la documentation nécessaire pour la mise en oeuvre des phases suivantes.

4) Questions diverses :
Pas de questions diverses

Fin de la réunion : 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2018

Présents : Pierre Texier, Sylvie Albert, Philippe Ganthy, Guillaume Covela Rodriguez, Gérard Gallais, Bruno Chevalier, Babette Richaud, Daniel Arroyo-Bishop.

Absents excusés : Fabrice Guillot a donné pouvoir à Bruno Chevalier, Jean-François Decq, Emmanuelle Guiberteau.

Secrétaire de séance : Philippe Ganthy.

Ordre du Jour :

- 1) Adoption des PV du 6/4/2018 et du 12/4/2018
- 2) Délibération 2018-19 : Remplacement du poste de deuxième adjoint suite à une démission
- 3) Délibération 2018-20 : Partenariat SOLURIS (ex syndicat Informatique)
- 4) Délibération 2018-21 : Dissolution du syndicat intercommunal de la Rutelière
- 5) Délibération 2018-22 : Régies de la Commune-Arrêts
- 6) Délibération 2018-23 : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
- 7) Délibération 2018-24 : Création de poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et modification du tableau des effectifs (annule et remplace la délibération DEL 2018-16 du 06/04/2018)
- 8) Délibération 2018-25 (régularisation) : Cession de parcelles au syndicat des eaux (station d'épuration) et convention de servitudes pour le poste de refoulement et les canalisations d'eau potable et d'assainissement.
- 9) Convention entre la commune et l'espace médical pour l'entretien de l'espace vert face au cimetière
- 10) Convention entre la commune et un propriétaire pour autorisation de passage de réseaux (Renaudins)
- 11) Premier résultat de l'enquête sur le nombre d'heures effectuées par les agents territoriaux
- 12) Questions diverses

Suite à des informations et des obligations du début de semaine, Monsieur le Maire demande d'adopter un nouvel ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 06/04/2018 et du 12/04/2018
- 2) Délibération 2018-19 : Remplacement du poste de deuxième adjoint suite à une démission
- 3) Délibération 2018-20 : Réélection des membres du SIVOS suite à une démission
- 4) Délibération 2018-21 : Partenariat SOLURIS (ex syndicat Informatique)
- 5) Délibération : Dissolution du syndicat intercommunal de la Rutelière.
- 6) Délibération : Régies de la Commune-Arrêtés.
- 7) Délibération 2018-22 : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.
- 8) Délibération 2018-23 : Création de poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et modification du tableau des effectifs (annule et remplace la délibération DEL 2018-16 du 06/04/2018)
- 9) Délibération 2018-24 (régularisation) : Cession de parcelles au syndicat des eaux (station d'épuration) et convention de servitudes pour le poste de refoulement et les canalisations d'eau potable et d'assainissement.
- 10) Convention entre la commune et le groupe médical pour l'entretien de l'espace vert face au cimetière/Evacuation des déchets verts
- 11) Convention entre la commune et un propriétaire pour autorisation de passage de réseaux (Renaudins)
- 12) Premier résultat de l'enquête sur le nombre d'heures effectuées par les agents territoriaux
- 13) Délibération 2018-25 : Vote pour le choix de l'entreprise de "Fauchage-élagage"
- 14) Arrêté permanent stationnement maximum "10mn" au niveau des commerces
- 15) Questions diverses

1) Adoption du PV du 06/04/2018 et du 12/04/2018 :
Vote : Tous pour

2) Délibération 2018-19 : Remplacement du poste de deuxième adjoint suite à une démission :
M le Maire informe le conseil de la démission du poste de deuxième adjointe et du conseil municipal de Mme Beubeau Maryse et fait lecture de la lettre de la sous-préfecture prenant acte de cette décision. Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à 3 ;
Vu l'arrêté Municipal du 23-04-2014 portant délégation

de fonction du Maire à Madame Beubeau ;
Vu l'arrêté municipal du 17-10-2017 relatif à la délégation de fonction et de signature à Madame Beubeau ;

Vu l'arrêté du maire en date du 21-04-2018 portant retrait de délégation ;

Vu la démission de Madame Beubeau 2ème adjointe, enregistrée par la sous-préfecture et acceptée par le représentant de l'état en date du 30-04-2018.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- a) de conserver le même nombre d'adjoints ;
- b) de pourvoir, par vote du Conseil Municipal, au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat ;
- c) de décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 2ème adjoint ;
- d) de maintenir le tableau des indemnités en l'état ;

Fonction	Nom Prénom	Indemnité (% de l'indice de référence)
Maire	Texier Pierre	31%*
1er adjoint	Chevalier Bruno	14,75%*
2e adjoint	Xxxxx Cxxxxxxxx	8,75%*
3e adjoint	Gallais Gérard	8,75%*

* La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a fixé automatiquement l'indemnité de fonction du maire au taux maximum prévu par la loi conformément à l'article L. 2123 du code général des collectivités territoriales pour les communes de moins de 1 000 habitants.

e) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les délégations confiées au 2ème adjoint seront les suivantes :

- affaires scolaires,
- suivi des missions du secrétariat et de son organisation,
- suivi et gestion de la comptabilité, les mandats, titres et bons de commande de la commune
- suivi de la paie et mandatement des bordereaux du personnel communal et du service "ressources humaines"
- signature par obligation
- toutes les missions dévolues à Madame Beubeau dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde qui fera l'objet à ce titre d'un avenant pour une mise à jour.

Les autres délégations précédemment confiées à Madame Beubeau sont rapportées ;

f) d'acter les éléments sus-cités avant les opérations de vote pour désigner un nouvel adjoint au maire à bulletin secret, à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les dispositions 1 à 6, à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 2ème adjoint :

Monsieur Philippe Ganthy se présente comme unique candidat.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence de Monsieur Pierre Texier, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection, à bulletin secret, du nouvel adjoint :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées, un pouvoir) : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats : Philippe Ganthy

Nombre de suffrages obtenus : 8

Philippe Ganthy, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

3) Délibération 2018-20 : Réélection des membres du SIVOS suite à une démission

M le Maire informe que du fait de la démission d'une élue, il faut pourvoir à son remplacement au sein du SIVOS.

Il fait lecture de la délibération. M Daniel Arroyo-Bishop se propose comme suppléant de M Bruno Chevalier.

Vote : Tous pour

4) Délibération 2018-21 : Partenariat SOLURIS (ex syndicat Informatique)

"Le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) dans l'Union européenne entre en vigueur en mai 2018 et change la donne sur la gestion des données personnelles. Le correspondant Informatique et Libertés (CIL) est remplacé par le délégué à la protection des données (data protection officer ou DPO), qui est lui obligatoire pour toute structure publique. Pour de nombreuses collectivités, la mise en conformité passera par la mutualisation et constitue une opportunité de repenser la gestion de données. Un durcissement des sanctions, un nouveau mode de contrôle de la protection des données : le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE n'est pas avare de changements et ils concernent au premier chef les collectivités. Un point qui préoccupe : les amendes en cas de mauvaise gestion et de fuite des données personnelles peuvent désormais atteindre 20 millions d'euros. C'est un défi pour les territoires : les collectivités les plus modestes passent parfois par

une gestion artisanale de leur présence sur le web et sont vulnérables aux attaques. En 2015, la Gazette des communes constatait que près de la moitié des sites internet des collectivités n'étaient pas à jour dans leur sécurisation. A compter du 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données (Data protection Officer), successeur du correspondant informatique et libertés (CIL) dont la désignation est aujourd'hui facultative, sera obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités."

M le Maire informe le conseil qu'un contrat d'accompagnement à la mise en place d'une protection des données informatiques (obligation administrative due à la loi), peut être mis en place avant la fin du mois. Il fait lecture de la délibération qui propose que ce contrat soit signé avec SOLURIS.

Monsieur Ganthy est proposé comme délégué à la protection des données.

Vote : Tous pour

5) Délibération : Dissolution du syndicat intercommunal de la Rutelière.

M le Maire fait part que, malgré l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour, un message reçu dans la journée de la part du SIMBA précise que cette délibération doit être prise par la CDC.

6) Délibération : Régies de la Commune-Arrêtés.

M le Maire informe le Conseil que Madame la receveuse demande des précisions supplémentaires concernant la création d'une seule régie en remplacement des régies obsolètes. La délibération est repoussée au prochain conseil.

7) Délibération 2018-22 : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade.

M le maire propose le vote des taux de promotion selon les directives du centre de gestion départemental.

Vote : 8 pour, 1 abstention.

8) Délibération 2018-23 : Création de poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et modification du tableau des effectifs (annule et remplace la délibération DEL 2018-16 du 06/04/2018)

M le Maire propose de suivre les propositions du centre de gestion départemental.

Vote : Tous pour

9) Délibération 2018-24 (régularisation) : Cession de parcelles au syndicat des eaux (station d'épuration) et convention de servitudes pour le poste de refoulement et les canalisations d'eau potable et d'assainissement.

M le Maire informe le Conseil de la demande du Syndicat des Eaux concernant la mise en place d'une cession à titre gratuit des parcelles sur lesquelles est implantée la station d'épuration et dont l'emprise vient d'évoluer récemment. Les frais inhérents

(géomètre, etc...) sont à la charge du Syndicat. Le Syndicat souhaite aussi établir une convention de servitudes pour le poste de refoulement et les canalisations d'eau potable et d'assainissement.

M le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Vote : Tous pour

10) Convention entre la commune et le groupe médical pour l'entretien de l'espace vert face au cimetière/Evacuation des déchets verts

Après un débat contradictoire des élus sur l'entretien de l'espace vert du cabinet médical, considérant que l'entretien de cet espace représente 12 heures de travail par an et que cet espace est utilisé par les usagers du cimetière comme parking, M le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le maintien de son entretien.

Vote : abstentions 2, contre 2, pour 5.

Au regard du vote, M le Maire précise que le parking doit rester à la disposition des usagers et qu'une convention entre le cabinet médical et la mairie devra être signé.

Concernant une demande d'évacuation de déchets verts. M le Maire rappelle que le Conseil avait voté pour une action d'enlèvement de déchets ou d'encombrants auprès des personnes isolées, dépendantes, invalides ou sans moyen de locomotion. Le jour de passage va être précisé et les personnes qui souhaitent ce service devront s'inscrire en Mairie.

11) Convention entre la commune et un propriétaire pour autorisation de passage de réseaux (Renaudins)

M le Maire informe qu'un propriétaire des Renaudins sollicite l'autorisation de passage et de réseau sur la parcelle B1983 appartenant à la commune (sans autre autorisation de construction). Cette parcelle, très allongée, borde le chemin communal "chemin des groies".

Cette demande concerne le CU 017 436 18 V0018 (projet de construction d'un bâtiment à destination de bureau d'études).

Vote : Tous pour

12) Premier résultat de l'enquête sur le nombre d'heures effectuées par les agents territoriaux

12 municipalités ont répondu à l'enquête sur le nombre d'heures effectuées par les agents territoriaux de municipalités équivalentes à Taillebourg (nombre d'habitants). Les résultats sont à affiner, de nombreux agents n'occupant pas un emploi à temps plein. Il faudra transformer ces données en "équivalent temps plein".

13) Délibération 2018-25 : Vote pour le choix de l'entreprise de "Fauchage-élagage"

M. Chevalier présente les devis de plusieurs entreprises concernant le fauchage des bords de routes et chemins.

Les trois devis sont prévus pour trois interventions

à effectuer au cours de la saison, en fonction de la hauteur des herbes. L'ensemble des trois interventions représente un total de :

Entreprise Jaguenaud est à 8931,60 €, celui de la SARL CPB est à 10656 €.

Considérant que les devis ne sont pas assez renseignés, le conseil décide de faire effectuer un premier fauchage et de faire ultérieurement un nouveau vote pour les deux autres interventions, avec de nouveaux devis.

Pour le premier fauchage, le choix se porte sur l'entreprise Jaguenaud par un vote :

Vote : abstentions 1, contre 1, pour 7.

14) Arrêté permanent stationnement maximum "10mn" au niveau des commerces

Des véhicules stationnent sans interruption sur les zones "10mn" devant la boulangerie et ce malgré plusieurs demandes renouvelées de la municipalité. Avant une demande d'intervention de la Gendarmerie, Monsieur le Maire souhaite que l'on refasse le marquage au sol. Il faut aussi reprendre l'arrêté de ce stationnement réglementé car celui pris par la municipalité précédente et qui figure dans le cahier des arrêtés n'a pas été signé par le maire et ne peut donc être "opposé" à toute requête des contrevenants.

15) Questions diverses :

Madame Albert questionne M le Maire sur le fait que des constructions n'ayant pas fait l'objet de demande d'urbanisme (murets, portails, etc...) dégradent l'architecture du village et provoquent des moins-values sur les valeurs des habitations voisines.

M le Maire répond qu'il a déjà prévenu certains des contrevenants et qu'il propose de faire un "album photo" des constructions et aménagements sans autorisations sur le prochain bulletin municipal. Ces faits sont regrettables d'autant que les personnes concernées sont informées de la Zone de ZPPAUP qui est inscrite sur tous les documents d'urbanisme et notamment les certificats d'urbanisme lors des transactions immobilières.

Monsieur Ganthy demande que les cendriers devant l'école soient nettoyés régulièrement ; évoque la mise en place d'un planning électronique pour la gestion de la salle des fêtes et des salles voûtées.

Monsieur Covela Rodriguez indique que la mise en place d'un encart publicitaire gêne la vision du panneau Stop au bout de la rue Aliénor. Le panneau Stop, déjà mal placé, va être déplacé.

Monsieur Gallais indique qu'un bloc de pierre d'un banc devant les gîtes a été basculé et qu'il faudrait le replacer.

Monsieur Chevalier indique que les travaux de fin de chantier de la SNCF sont mal fait et qu'il va prendre contact avec les responsables pour faire reprendre ce travail.

Madame Richaud informe que les plantations dans le jardin de la trame verte et bleue de la douve sont en partie terminées et qu'une information sur les

plantes va être créée.

Monsieur Arroyo-Bishop présente son affiche pour le jardin de la trame verte et bleue dit "jardin Marie de Valois".

Levée de séance 09h50

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2018

Présents : Pierre Texier, Bruno Chevalier, Gérard Gallais, Guillaume Covela Rodriguez, Sylvie Albert, Philippe Ganthy, Daniel Arroyo-Bishop, Fabrice Guillot, Marie-Claude Cubillo, Thomas Tavernier, Mickaël Benard.

Absents : Jean-François Decq, Gillian Broome, Babette Richaud qui a donné pouvoir à Gérard Gallais.

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du 11/05/2018.
- 2) Notification de Jugement du Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire "Agent Administratif" / Commune de Taillebourg.
- 3) Dépôt de plainte du Maire dans l'affaire des graffitis, rue du Port.
- 4) Dépôt de plainte du Maire dans l'affaire des ouvrages d'un administré, à l'intérieur du bureau de vote, à l'occasion du deuxième tour des élections partielles.
- 5) Simulation de création de commune nouvelle (réunion publique, vote consultatif du conseil).
- 6) Délibération : Vente de l'échafaudage, du tracteur hors-service et du matériel adapté à ce tracteur.
- 7) Délibération : Décision modificative du Budget.
- 8) Délibération : Adhésion de Vais de Saintonge Communauté au Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA).
- 9) Délibération : Régies de la Commune-Arrêtés.
- 10) Délibération : Tarifs de la commune.
- 11) Délibération : Suppression de poste et modification du tableau des effectifs.
- 12) Délibération : Convention avec la commune de Grandjean pour mise à disposition de personnel et de matériel.
- 13) Délibération : Compte de la SEMIS 2017.
- 14) Délibération : Suite aux élections, remaniement des membres des commissions communales et des syndicats (dont SIVOS et commission d'appels d'offre).
- 15) Adhésion à la Fondation du patrimoine.
- 16) Célébration des Baptêmes civils.
- 17) Questions diverses.

l) Adoption du PV du 11/05/2018.

Vote : Tous pour

2) Notification de Jugement du Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire "Agent Administratif" contre Commune de Taillebourg, en date du 04 Juillet 2018. Monsieur le Maire rappelle que deux anciens maires

et deux anciens adjoints ont déposés contre l'actuelle municipalité dans cette affaire.

Monsieur le Maire remercie les personnes ayant témoigné en faveur de la municipalité.

Jugement du Tribunal Administratif de Poitiers (Extraits)

République Française - Au nom du Peuple Français

«7) Par suite, les conclusions de l' "Agent Administratif" tendant à la condamnation de la commune de Taillebourg à lui verser la somme de 30 000 euros en réparation des préjudices qu'elle estime avoir subis pour des faits de harcèlement moral de la part de son employeur ne peuvent qu'être rejetées.

Sur les conclusions tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative :

8) Dans les circonstances de l'espèce, il n'y a pas lieu de condamner l' "Agent Administratif" à verser à la commune de Taillebourg la somme que celle-ci réclame au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Ces mêmes dispositions font obstacle à ce que soit mise à la charge de la commune, qui n'est pas, dans la présente instance, la partie perdante, la somme demandée par l' "Agent Administratif" au titre des frais exposés par elle et non compris dans les dépens

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL DECIDE :

Article 1er : La requête de l' "Agent Administratif" est rejetée.

Article 2 : les conclusions de la commune de Taillebourg présentées au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

La présente notification fait courir le délai d'appel qui est de 2 mois.

La Municipalité de Taillebourg ne fera pas appel.

3) Dépôt de plainte du Maire dans l'affaire des graffitis, rue du Port.

M le Maire a déposé plainte à la gendarmerie de Saint Jean d'Angély concernant des dégradations sur le domaine public.



Quand bien même les responsables feraient "réparation des actes commis à l'occasion d'une de leur soirée arrosée (dixit les auteurs)", M le Maire ne retirera pas la plainte considérant qu'il est inadmissible que les responsables :

- épuisent mentalement et physiquement les riverains (personnes âgées et/ou malades).
- font dépenser des sommes considérables aux

contribuables en mobilisant le secrétariat, les élus, les forces de l'ordre (temps passé à entendre les victimes, faire les constatations, déposer les plaintes, suivre et archiver les dossiers).

- sont impliqués (pour certains) dans d'autres affaires d'incivilité.
- appartiennent (pour certain) au corps Enseignant (hors département).

4) Dépôt de plainte du Maire dans l'affaire des outrages d'un administré, à l'intérieur du bureau de vote, à l'occasion du deuxième tour des élections partielles.

Le 8 juillet, le matin, à l'occasion des élections partielles, un administré est entré dans le bureau de vote (salle des fêtes) en hurlant "c'est ici qu'on vote pour les escrocs".

Monsieur le Maire, présent, a immédiatement invité la personne à sortir ou à voter. Il s'en est suivi un vif échange d'une à deux minutes avant que la personne ne sorte.

Outre les membres du bureau de vote, des administrés étaient présents.

Monsieur le Maire a déposé plainte dès le Lundi 9 auprès de Madame la Sous-préfète, considérant qu'il existe d'autres affaires en cours concernant les services de l'Etat et cette personne.

Aujourd'hui même, 17 Juillet, la Sous-Préfète nous faisait savoir qu'elle a enregistré la plainte et engagé les poursuites.

5) Simulation de création de commune nouvelle réunion publique, (vote consultatif du conseil).

Monsieur le Maire et des adjoints ont participé depuis quelques semaines à des journées de travail sur une simulation de fusion de communes des treize communes de l'ancienne CdC du Pays Savinois. Ces réunions étaient managées par M Vincent Aubelle, juriste et professeur d'Université spécialisé dans les intercommunalités.

Ce premier travail a débouché sur une réunion publique le mardi 10 Juillet à Taillebourg, puis à un vote de principe du Conseil Municipal sur le regroupement des treize communes : 8 contre et 3 pour.

Ce vote n'exclut pas, à échéance, une réflexion sur une limite géographique plus restreinte (par exemple 3 à 4 communes impliquées dans le même contexte scolaire).

A noter qu'au cours de ces journées, M Aubelle a réalisé une étude sur la "santé financière" des communes à partir des données fournies (fiches DGF, compte administratif, etc.).

Une de ces données est éloquent pour comprendre certaines volontés de fusionner ou non :

La capacité de désendettement des communes inscrites à la simulation va de 0.47 à 51,75 années.

Taillebourg affiche 4,45 années de capacité de désendettement.

Le juriste annonce qu'une commune en-dessous de 5 années est en état de "sous-endettement" et de 5 à 8

années en zone normale.

6) Délibération : Vente de l'échafaudage, du tracteur hors-service et du matériel adapté à ce tracteur.

A) Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente du tracteur appartenant à une commune ;

Considérant que les frais de réparation du tracteur s'avèrent plus élevés qu'ils l'ont été estimés dans le devis de la société Ballanger SAS (10 694,04 € TTC) suite à la découverte de nouveaux graves problèmes d'usure mécanique lors du démontage ;

Considérant que ces nouvelles réparations ne permettent pas au garagiste de s'engager réellement sur la durée de vie des dites réparations.

Considérant que le matériel accessoire du tracteur ne pourra plus être utilisé (gyrobroyeur et épareuse).

B) Considérant les compétences, certifications professionnelles et les remises à niveau nécessaires aux agents pour installer, monter et travailler sur un échafaudage. M le Maire préconise, au regard des risques encourus, de ne plus faire travailler les agents techniques sur ce type d'installations et de confier les travaux, le cas échéant, à des professionnels (exemple : travaux de réparation de l'Eglise).

En conséquence, M le Maire propose de vendre ces biens mobiliers appartenant à la commune et de fixer le prix minimum de vente à :

Echafaudage : 800 €

Tracteur : 2000 €

Matériel lié au tracteur : Gyrobroyeur : 300 € Epareuse : 500 € Benne 3pts : 50 €

Vote : Tous pour

M Chevalier demande s'il pourra assister à une démonstration du matériel afin de faire la différence de travail entre un Giro broyeur et un broyeur de bordures.

M le Maire informe qu'il est possible de voir les démonstrations sur Internet et se faire une idée des performances.

Nous solliciterons toutefois une démonstration du vendeur.

7) Délibération : Décision modificative du Budget.

Modification principale dans la partie Investissement du Budget avec notamment l'abandon du projet de brise-vitesse au niveau de la place Saint-Louis pour pouvoir financer l'achat du Tracteur-broyeur type ISEKI. (voir tableaux çï-contre)

Vote : Tous pour

Note : Lors de la réunion avec la Receveuse des finances publics du vendredi 6 Juillet, concernant les capacités financières de Taillebourg et d'Annepont à porter financièrement la construction de la future école, Mme la Receveuse a évoqué la nécessité, pour Taillebourg, de continuer à diminuer ses charges de dépenses salariales en Fonctionnement. Dans ce cadre M le Maire propose, dans un premier

temps, de ne plus accepter les heures supplémentaires (sauf exception, dont élections) et de fermer la Mairie au public, le premier et troisième vendredi du mois compte tenu de l'ouverture du lendemain, samedi.

cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
7489 (014) : Revers. et restit. sur autres att.	6 900,00	6419 (13) : Rembours. sur rémunéra.	2 628,00
		7588 (75) : Autres produits divers de gest.	4 272,00
	6 900,00		6 900,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
168758 (041) : Autres groupements	188,96	168758 (16) : Autres groupements	-188,95
202 (20) - 187 : Frais liés doc. urbanisme &	-198,88	2031 (040) : Frais d'études	-35 050,16
202 (20) - 189 : Frais liés doc. urbanisme &	840,00	2031 (041) : Frais d'études	35 050,16
2111 (21) - 186 : Terrains nus	-300,39	21534 (041) : Réseaux d'électrification	188,966
2121 (21) - 175 : Plantations d'arbres et d'a.	-900,00		
2128 (21) - 175 : Autres agencements et am.	-100,00		
2128 (21) - 191 : Autres agencements et am.	-1 661,43		
21318 (041) : Autres bâtiments publics	35 050,16		
21318 (040) : Autres bâtiments publics	-35 050,16		
21318 (21) - 185: Autres bâtiments publics	-500,00		
2152 (21) - 182 : Installations de voirie	-13 800,00		
21571 (21) - 171 : Matériel roulant	16 631,75		
21578 (21) - 190 : Autre matériel et outillage	-500,00		
2183 (21) - 184: Matériel de bureau et mat.	300,00		
	0,01		0,01
Total dépenses	6 900,01	Total recettes	6 900,01

8) Délibération : Adhésion de Vais de Saintonge Communauté au Syndicat Mixte de la Charente Aval FSMCA).

Délibération dans le cadre des transferts de compétences vers la CdC (GEMAPI)

Depuis le 1er Janvier 2018, Vais de Saintonge Communauté est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations au sens de l'article L.211-7 de l'article l du Code de l'Environnement (GEMAPI) et qui comprend les alinéas suivants :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce

que des formations boisées riveraines.

Vais de Saintonge Communauté participe au projet de création d'une structure porteuse de la GEMAPI sur le bassin versant de la Charente-Aval, qui concerne la commune de Le Mung et pour partie, les communes de Bernay-Saint-Martin, Bords, Saint-Félix, Saint-Savinien-sur-Charente, et Tonny-Boutonne.

Ce bassin versant est inclu dans le grand bassin du fleuve Charente couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente, ainsi que dans le bassin hydrographique Adour - Garonne couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour - Garonne. Les actions conduites au sein du bassin versant de la

Charente Aval doivent ainsi être compatibles avec les orientations de ces schémas.

Depuis novembre 2017, les 8 EPCI concernés ont engagé une réflexion concertée pour un exercice commun de la GEMAPI, sur ce bassin, avec l'appui de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne et de l'Etat. Plusieurs réunions intercommunautaires ont permis la consolidation de ce projet partenarial. Il démontre une volonté de s'organiser à l'échelle de l'ensemble de ce bassin versant de la Charente aval, afin d'assurer des missions visant la reconquête écologique des milieux aquatiques et humides. Leur initiative s'inscrit plus globalement dans la perspective d'une amélioration de la qualité des eaux et des milieux allant jusqu'au " bon état" des eaux et milieux aquatiques. Elle répond ainsi aux enjeux importants que définissent pour ce secteur le SDAGE Adour- Garonne et le SAGE Charente.

Ce projet commun se voit ainsi concrétisé par la création d'un syndicat mixte fermé, le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), regroupant tous les EPCI du bassin versant, à l'exception de la CDA de La Rochelle, qui ne désire pas y adhérer dès sa création pour des raisons internes. Cette dernière collaborera néanmoins avec le syndicat, notamment par le biais de délégations de compétences, ce qui est rendu possible grâce à l'article 4 de la loi Fesneau du 30 décembre 2017.

Le SMCA sera donc compétent en matière de GEMAPI (alinéas 1, 2, Set 8 précités), à l'exception de la maîtrise d'ouvrage de travaux relatifs aux ouvrages de protection contre les phénomènes de submersion marine, et de la gestion de ces derniers. Pour cela, les sept EPCI doivent lui transférer cette compétence. Il sera composé de 30 délégués titulaires et d'autant de suppléants. Chaque EPCI dispose de deux délégués, auxquels s'ajoute un nombre variable de délégués en fonction de la population et de la surface de chaque EPCI inclus dans le périmètre d'intervention du SMCA. Ces délégués sont répartis selon le tableau suivant :

Etablissement public de coopération intercommunale	Délégués titulaires
CARO (CDA Rochefort)	8 (2+6)
CC Aunis sud	5 (2+3)
CC Saintonge	5 (2+3)
CDA Saintes	4 (2+2)
CC Bassin de Marennes	3 (2+1)
CC Vals de Saintonge	3 (2+1)
CC Gémozac	2 (2+0)

Toutefois, conformément à l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, "à moins de dispositions contraires, l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des com-

munes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté".

Il convient donc que les communes de Vais de Saintonge Communauté autorisent par délibération, la communauté de communes à adhérer au Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA).

Vote : Tous pour

9) Délibération : Régies de la Commune-Arrêtés.

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement il y a trois régies dont certaines ne sont plus adaptées, voire, inutilisées. A la demande du Comptable de la Commune et de M le Maire, il convient de mettre à jour ce système de régies et de les dissoudre pour n'en créer plus qu'une.

M le Maire propose :

- La suppression des trois régies existantes sur la commune qui prendra effet à compter du 01/08/2018.
- La création d'une régie au 01/08/2018 pour l'encaisse des produits suivants dans les conditions tarifaires prévues par délibération du Conseil Municipal :

1) les recettes issues des locations, espaces mis à disposition (salles communales et parc du château), matériel divers (bancs, tables,...) ;

2) les recettes issues du domaine fluvial et touristique (locations d'emplacement de bateaux) ;

3) les recettes d'activités diverses : fourrière animale, vente de produits (bois, terre, mug, set de table, livres, documentation en dépôt-vente,...), prestations de service (photocopies, ...)

Vote : Tous pour

10) Délibération : Tarifs de la commune.

Délibération générale sur les tarifs exercés par la commune (notamment le tarif de la location du parc). M le Maire souhaite augmenter les tarifs de location (vins d'honneur, rassemblement de véhicules anciens, etc.) pour les organisateurs extérieurs à la commune.

Un débat contradictoire sur le tarif de la location du parc du château se déroule entre les élus.

Après discussion et vote à l'voix contre, le prix de 200 € pour les personnes extérieures à la commune est adopté. Le tarif de 25 € pour les administrés reste inchangé

Vote : 12 pour, 1 contre

11) Délibération : Suppression de poste et modification du tableau des effectifs.

M le Maire rappelle que suite à la réception du tableau des agents promouvables proposé par le centre de gestion de la Charente-IVlaritime, et pour tenir compte de révolution des postes de travail et des missions assurées, un agent a été promu sur le grade d'adjoint technique principal 1ère classe à compter du 01/06/2018. Il convient de supprimer le poste devenu vacant d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et de modifier le ta-

bleau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
La suppression, à compter du 01/08/2018, d'un emploi permanent à temps complet (35e/35e) d'adjoint technique principal 2eme classe,

Autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs et adopte le tableau ci-dessous à compter du 01/082018,

Vote : Tous pour

12) Délibération : Convention avec la commune de Grandjean pour mise à disposition de personnel et de matériel.

M le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Taillebourg ne peut pas effectuer tous les travaux sur la commune pour défaut de matériel (tracteur agricole hors service). La commune de Grandjean met à disposition, sous convention, du matériel et du personnel.

M le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions avec la Commune de Grandjean dans le cadre de la mise à disposition de personnel et de matériel.

Le travail de l'agent est organisé par la commune de Taillebourg. La situation administrative de l'agent est gérée par la commune de Grandjean.

La commune de Taillebourg remboursera à la commune de Grandjean.

- Le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent ;

- La mise à disposition du matériel : tracteur 17.20 €/heure;

- Le carburant : 6 € de l'heure.

Vote : Tous pour

13) Délibération : Compte de la SEMIS 2017.

Repoussée prochain conseil pour manque d'information

14) Délibérations : Suite aux élections, remaniement des membres des commissions communales et des syndicats (dont SIVOS et commission d'appels d'offre).

Syndicat Informatique :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2015 désignant les délégués du Syndicat Informatique de Charente-Maritime qui a élu :

* Titulaire : M Philippe Ganthy

* Suppléant : Mme Emmanuelle Guiberteau

Suite à la démission de Mme Guiberteau, il convient de procéder à l'élection d'un suppléant pour le Syndicat informatique de Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, Mickaël Benard est nommé suppléant.

Délégués CNAS :

Vu la délibération du conseil municipal du 03/10/2014 désignant les délégués CNAS,
Mme Maryse Beaubeau (Élue)

Mme Christel Audigé Christel (Agent)

Suite à la démission de Mme Beaubeau et à l'intérim assuré par Mme Angélique Val-Harvoire en remplacement de Mme Christel Audigé ,il convient de procéder au remplacement des délégués CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

Mme Marie-Claude Cubillo (Élue)

Mme Angélique Val-Harvoire (Agent)

Commissions communales :

Suite aux élections partielles, il convient de modifier les membres des commissions communales.

Après délibérations, sont nommées les personnes suivantes :

La commission budget, finances (non ouvert à l'extérieur)

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : P. Ganthy + 3 élus : B. Chevalier, G. Gallais, M. Benard.

La commission du personnel municipal (non ouvert à l'extérieur)

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : B. Chevalier + 3 élus : B. Richaud, G. Gallais, P. Ganthy.

La commission des affaires scolaires

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : P. Ganthy + 4 élus + 4 compétences extérieures :

Elus : G. Covela Rodriguez, J.F. Decq, L. Erable, M. Benard. Compétences extérieures : L. Triquet, N. Ganthy, J.N. Flégéo, V. Chevaier.

La commission CCAS, banque alimentaire

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : M. Benard + 2 élus + 4 compétences extérieures :

Elus : G. Covela Rodriguez, B. Richaud
Compétences extérieures : J. Bon, J.C Audigé, C. Beaubeau, M. Besson.

La commission circulation et aménagements routiers

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : L. Erable, 3 élus : G. Gallais, F. Guillot, B. Chevalier.

La commission parcelles, dépendances et bâtiments communaux

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : G. Gallais + 3 élus : L. Erable, P. Ganthy, B. Chevalier.

La commission du patrimoine paysager et des espaces naturels

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : B. Richaud + 2 élus + 4 compétences extérieures :

Elus : D. Arroyo-Bishop, G. Broome
Compétences extérieures : N. Ganthy, L. Weill dit Morey, C. Texier, E. Lavie.

La commission du patrimoine architectural et urbain

Maire Président : P. Texier, Vice-Président : D. Arroyo-Bishop + 3 élus + 9 compétences extérieures :

Elus : S. Albert, J.F. Decq, G. Broome
Compétences extérieures : C. Sarrazin, G. Maure, S. Thomas, L. Weill dit Morey, M.H Parfait, F. Gimon, V. Chevalier, B. Leveillé, Mme Arroyo-Bishop.

La commission commerce - artisans - artisanat
Maire Président : P. Texier, Vice-Président : G. Covela Rodriguez + 2 élus + 2 compétences extérieures :
Elus : S. Albert, L. Erable
Compétences extérieures : I. Champion, M. Arnau-dau.

La commission Voirie, agriculture
Maire Président : P. Texier, Vice-Président : F. Guillot + 2 élus + 1 compétence extérieure :
Elus : B. Chevalier, G. Gallais
Compétence extérieure : M. Gouriou.

La commission Tourisme, communication
Maire Président : P. Texier, Vice-Président : S. Albert + 4 élus + 3 compétences extérieures :
Elus : B. Richaud, D. Arroyo-Bishop, T. Tavernier, G. Broome
Compétences extérieures : C. Harper, J.F. Weill dit Morey, M.J Bordron.

La commission des activités de plein air et sportives
Maire Président : P. Texier, Vice-Président : L. Erable + 2 élus + 1 compétence extérieure :
Elus : S. Albert, T. Tavernier
Compétence extérieure : L. Triquet.

La commission associations, fêtes, repas et commémoration
Maire Président : P. Texier, Vice-Président : M. Benard + 3 élus :
Elus : G. Covela Rodriguez, J.F. Decq, T. Tavernier.

La commission du site Internet et bulletin municipal
Maire Président : P. Texier, Vice-Président : P. Gantry + 2 élus + 1 compétence extérieure :
Elues : S. Albert, M.C. Cubillo
Compétence extérieure : C. Texier.

SYNDICATS

Communauté de Communes des Vals de Saintonge
Titulaire : P. Texier
Suppléant : B. Chevalier

SIVOS François RABELAIS

P. Texier, Président
Délégués titulaires : P. Gantry (Vice-Président), M. G. Covela Rodriguez, B. Chevalier
Délégués suppléants : G. Gallais, S. Albert, D. Arroyo-Bishop

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

Titulaire : G. Gallais
Suppléant : P. Texier

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES CHEMINS

Titulaire : F. Guillot
Suppléant : B. Chevalier

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX

Titulaire : P. Texier
Suppléant : F. Guillot

15) Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

La commune de Taillebourg a adhéré à la Fondation du Patrimoine en 2017, souhaitant confirmer sa volonté de s'inscrire dans un partenariat général, dont l'objectif est de promouvoir le mécénat au service de la restauration du patrimoine des collectivités publiques et des associations.

Pour rappel, les cotisations annuelles pour l'adhésion de Taillebourg :

En 2017: 80,00 €

En 2018: 75,00 €

M le Maire propose :

de valider le principe de l'adhésion de la commune de Taillebourg à la fondation du Patrimoine pour l'année 2019 en fonction du montant de la cotisation.

Vote : Tous pour

Journées européennes du Patrimoine - Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 à TAILLEBOURG**"Archéologie subaquatique"**

Compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2018

Ordre du jour : Organisation des journées

A l'initiative de M. J.-F. Mariotti (DRAC/SRA) et de la municipalité de Taillebourg, un événement régional autour de l'Archéologie subaquatique et sous-marine aura lieu à Taillebourg, lors des prochaines JEP. Les principaux acteurs y seront présents (SRA, AREP-MAREF, FFESSM, IME de Tonnay-Charente, EVEHA, INRAP, ...) et parleront de leurs chantiers archéologiques et de leurs méthodes.

Diverses activités sont prévues : Stands avec présentation de matériel, Expositions, Conférences, Animations (Baptêmes de plongée. Démonstration de relevé sonar, valise pédagogique AREPMAREF, ...)

M le Maire sollicite le Conseil Municipal pour participer à l'organisation de ces journées qui seront un événement majeur et pour une nouvelle fois inscrire Taillebourg comme lieu majeur de la prise en compte du Patrimoine et de la transmission des savoirs.

16) Célébration des Baptêmes civils.**Quelle est la valeur juridique du baptême civil ?**

Vérifié le 1 mars 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de dé-

faillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

Le baptême civil se pratique à la mairie. Toutefois, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

En conséquence et compte-tenu qu'un couple a déjà décliné sans prévenir une cérémonie programmée, monsieur le Maire ne pratiquera plus cette cérémonie "sans valeur légale". Il considère que toutes les énergies disponibles (secrétariat, élus, etc..) doivent être concentrées sur les dossiers urgents et primordiaux et que les services de l'Etat et leurs représentants ne doivent pas céder aux modes.

17) Questions diverses.

Fabrice Guillot : fait remarquer qu'il n'a pas été informé de l'annulation de la réunion du conseil prévue avant les élections partielles. Réunion ne pouvant se tenir par manque du quorum.

M le Maire répond qu'il serait bon, de temps en temps, d'en référer directement au secrétariat.

Bruno Chevalier : Informe le conseil que par manque de personnel (arrêt maladie, congés) les agents présents sont surchargés de travail pendant l'été. Lors de la réunion du SWOS, il demandera à la mairie d'Annepont de prendre en charge les travaux à effectuer à l'école.

Il évoque la plainte de personnes concernant le bruit, la nuit, au bord de la Charente.

M Bénard, résidant au niveau de la place des pêcheurs, dormant "la fenêtre ouverte" dit ne pas avoir remarqué de troubles majeurs.

Bruno Chevalier : informe de son contact avec CYCLAD au sujet du container poubelle incendié. Il in-

dique qu'il faut attendre le complément d'enquête et le feu vert de CYCLAD avant d'intervenir. Il regrette qu'en attendant, certains administrés en profitent pour se débarrasser d'encombrants et qu'autour des poubelles, cela devienne insalubre.

Mickael Bénard : demande que les graffitis des toilettes du parc soient effacés.

Thomas Tavernier : se désolé du non-respect des règles de bon voisinage, concernant notamment les horaires de tonte, et que nous devons le rappeler, régulièrement, dans le journal municipal.

Marie-Claude Cubillo : évoque le manque d'information concernant les élections partielles.

M le Maire répond que l'information était légalement placée dans les panneaux d'affichage, sur le site internet de la commune et que le coût des dépenses de campagne électorale est imputable aux candidats (bulletins, circulaires, etc...). Il considère qu'il n'avait pas à demander cette dépense aux candidats compte-tenu que les nouveaux élus sont en place pour moins de deux ans. M le Maire a donc payé la dépense (bulletins de vote) et précise que l'impression n'a pas été faite à la mairie (relevé des compteurs de photocopies).

Daniel Arroyo-Bishop : concernant le loto du patrimoine, informe que Taillebourg n'entre pas dans la liste des projets prioritaires et que cette liste est bloquée pour plusieurs années. Grâce à son épouse, il a été informé qu'une mission "FLASH" sur le patrimoine immobilier protégé, pourrait peut-être nous ouvrir les portes d'une aide à l'entretien de notre patrimoine. Après contact et rencontre avec le député de Charente-Maritime Raphaël Gérard, rapporteur sur les dossiers de cette mission, nous espérons que Taillebourg pourra en bénéficier.

Fin à oh 15

Etat civil

NAISSANCE (hors commune)

GUILLON Noam 15 avril 2018

MARIAGE

COVELA RODRIGUEZ Guillaume et BALLUET Céline 18 août 2018

DECES

MOQUETTE Francette, née NEAU (erratum) 2 mars 2018

MACHEFERT Jean-Patrick 11 mai 2018

Taillebourg et la Charente

Depuis le mois d'avril, lors de vos promenades sur les quais de Taillebourg, vous pouvez découvrir « Mémoires de Navires ».

Ce long panneau de 6 m, installé sur le bâtiment circulaire en béton de la station de pompage, vous présente l'histoire de Taillebourg et de la Charente.

A travers les images d'autrefois, on découvre le port, les ponts, le bac, le chantier naval, ainsi que les voiliers (sloop, gabare, chasse-marée, goélette, brick...) et les bateaux à vapeur disparus. Grâce aux artistes, historiens et archéologues qui ont conservé leur mémoire, nous pouvons connaître aujourd'hui un peu de leur histoire.

Par exemple, saviez-vous que « L'Amable Marie », navire à 3 mâts de 140 tonneaux, avait été construit en 1784 dans le chantier naval de Taillebourg et transformé postérieurement pour la traite négrière ? Ou que « l'Hirondelle », bateau à vapeur faisant le trajet entre Saintes et Rochefort en 1822, resta bloquée au niveau de l'ancien pont avec ses 200 passagers ? Et que pour traverser la Charente en 1804 par le bac, vous auriez dû payer 5 centimes par personne à pied non chargée ou 30 centimes si vous étiez pressé ? Par contre, en 1891 vous auriez pu traverser par le pont métallique, détruit en 1944 par les allemands et remplacé en 1946 par le pont « Bailey », fourni par les Alliés.

Nous vous souhaitons une bonne promenade au fil de l'eau pour replonger dans l'histoire de Taillebourg !



Panneaux conçus et réalisés par Myriam et Daniel Arroyo-Bishop, Commission Patrimoine de la Ville de Taillebourg.

Mémoires de Navires

Taillebourg et la Charente

l'Alliance d'une ville et d'un fleuve, d'un patrimoine culturel et naturel.

1. Château médiéval du 15e siècle
Medieval castle 15th century
2. Nouveau château et terrasse à balustrade
New castle and balustraded terrace of the 18th century

Carte du cours de la rivière de Charente en 1711 par Claude Masse, ingénieur géographe du roi.

Service Historique de La Rochelle, Château de Vivonnec.

Le Pont médiéval, le seul pont depuis le mar, fut détruit en 1652 lors de la révolte nobiliaire de la Fronde par ordre de Louis XIV.

Le Bac remplace le pont en ruines pour traverser la Charente.

Navigation maritime Navigation mixte : fluviale et maritime en rivière Navigation fluviale

La CHARENTE comporte une section fluvio-maritime parcourue par le courant alternatif de la mer. Avant le 12e siècle, la Charente n'est navigable que jusqu'à Cognac ou Jannac. Le pont d'Angoulême lui crée en 1220.

Le PORT de Taillebourg d'Angoulême, signalé à l'échelle de la carte de 1711.

Le PORT de Taillebourg, au-dessus du pont de la ville basse, les ruines du château incendié de 1822. La mare basse presque complètement.

Sloop à hunier : bateaux de navigation fluvio-maritime et facile à manœuvrer.

Le BAC et la chaussee. Carte de l'Etat major (1820-1846), IGN.

Le BAC de Taillebourg, TABIFIS des droits perçus à chaque passage (levier 1804)

Passage de la Charente à Port d'Envaux. Carte postale, début du 20e siècle.

5 centimes par personne à pied non chargée ou chargée d'un poids de moins de 25L.
30 centimes de plus pour le voyageur pressé qui ne veut pas attendre pour passer immédiatement.
Les Prêtres, sous-Prêtres, Maires, Juges, militaires et autres fonctionnaires en service, ont le droit de passer gratuitement et sans aucun défilé.

Gabaret, gaillon, baletet : bateau pour le passage du Reuve.

1804 : le bac dessert la route de Saint-Jean d'Angély à Pont l'Abbé d'Arnoult, 6,90 m de long manœuvrés par 1 ou 2 marins peuvent transporter de 15 à 90 (chevaux, mulets, bœufs, vaches) ou une voiture à 1 ou 2 chevaux. En 1836, de 12 m de long.

1891 : Le ferry replace the bridge destroyed in 1852 and continues the crossing of the Charente through the old road. Saint-James built the bridge and Port d'Envaux. It also plays an important role in permitting goods loading on the old road and the transport of horses and livestock.

Le développement du transport ferroviaire et l'arrivée des camions vont transformer la navigation commerciale sur la Charente. La navigation commerciale sur la Charente attendait son heure de gloire grâce aux travaux réalisés pour faciliter la navigation de Saintes à Angoulême.

Le développement of rail and road transport with the use of new transport after the First World War changed the character of a waterway. In 1926 from Montignac to Cognac and in 1937 from Cognac to the sea.

D'UNE RIVE À L'AUTRE : LE BAC

1. Tour d'angle du château médiéval du 15e siècle
Corner tower of the medieval castle 15th century
2. Nouveau château et terrasse à balustrade du 18e siècle
New castle and balustraded terrace of the 18th century

Vue de la ville basse et du château depuis les parades de la rive gauche, à l'endroit où traverse le bac. La mare basse fait ressortir la grille d'échouage et la balise.

Gabare de Charente : bateau de transport fluvial plus profond à fond plat, avec grand gouvernail et proze en forme de levier (partie avant du bateau relevée), permettant un accostage facile sur les rives du fleuve.

Aquarelle de E. Blanchard dans La Sainonge (1829-1842), Médiathèque de Rochefort.

Sloop à hunier de la Charente - bateau typique de la Charente, construit à Port d'Envaux. Navires à un seul mât avec gréement aurique (voiles trapézoïdales), long becquet (mita à proze) et hunier (grosse voile carrée en hunier).

Vue face à la cale d'accès au bac. La mare basse montre les quais, refaits à partir de 1841, et la grève sédimentaire en rive droite.

Voilier de tradition hollandaise d'une vingtaine de mètres de long. Il transporte un chargement de bois en pontée (joint au pont). Le bois était une des principales marchandises transportées sur la Charente.

Dessin à la mine de plomb de L.-B. Augustin. La Sainonge (1829-1842), Médiathèque de Rochefort.

Le BAC remplace le pont détruit en 1652 et continue à assurer la traversée de la Charente vers l'ancienne chaussee, Saint-James, Saint-Solin de Séchaud et Port d'Envaux. Il a également un rôle important pour permettre l'exploitation des prairies sur la rive gauche et le transport du fourrage et du bétail.

1804 : le bac dessert la route de Saint-Jean d'Angély à Pont l'Abbé d'Arnoult, 6,90 m de long manœuvrés par 1 ou 2 marins peuvent transporter de 15 à 90 (chevaux, mulets, bœufs, vaches) ou une voiture à 1 ou 2 chevaux. En 1836, de 12 m de long.

1891 : Le ferry replace the road from Saint-Jean d'Angély to Pont l'Abbé d'Arnoult. This opened up the old road and the transport of horses and livestock.

Le port de Taillebourg et le train. L'aménagement du chemin de fer à la fin du 19e siècle marqua le déclin du trafic fluvial. Une partie de la ville basse sera détruite pour la construction de la voie ferrée.

Les GABARETS
• 30 gabares vers 1480
• 27 gabares vers 1750
• 140 gabares transites 1684 (72 montantes et 68 descendantes)
Elles transportent en descendant du bois, du blé, ainsi que des canons p et du bois de Taillebourg marines du roi.
• 1000 passages de gabare estimés vers 1850 entre Angoulême.

Villa Saint-Louis, construite en 1896.

Ligne de train Saintes-Nantes, construite en 1867.

En 1874, nouvelle ligne de train Taillebourg - Saint-Jean d'Angély - Paris.

Changement des gabarets à Cognac.

Le développement du transport ferroviaire et l'arrivée des camions vont transformer la navigation commerciale sur la Charente. La navigation commerciale sur la Charente attendait son heure de gloire grâce aux travaux réalisés pour faciliter la navigation de Saintes à Angoulême.

The development of rail and road transport with the use of new transport after the First World War changed the character of a waterway. In 1926 from Montignac to Cognac and in 1937 from Cognac to the sea.

L'ARRIVÉE DU TRAIN ET LES DERNIERS BATEAUX

Dépendances du Château (18e siècle)

Sloop ou cotre à hunier de la Charente : voilier à un mât avec gréement aurique et hunier (non apparent sur l'aquarelle). Les sloops étaient, tout comme les cotres, des navires maniables et rapides. Les deux termes étaient synonymes autrefois. Le cotre diffère du sloop par la présence de focs (voiles triangulaires) multiples à l'avant (au moins deux pour le cotre et un seul pour le sloop).

Photo C. Sabach, L. Barthelet, Dessin P. Mayat, Dumont - Mermet, 2003

Carte postale, début du 20e siècle. Collection particulière.

Gabare avec le mât rabattu pour lui permettre de passer sous le pont.

Le port de Taillebourg et le train. L'aménagement du chemin de fer à la fin du 19e siècle marqua le déclin du trafic fluvial. Une partie de la ville basse sera détruite pour la construction de la voie ferrée.

Les GABARETS
• 30 gabares vers 1480
• 27 gabares vers 1750
• 140 gabares transites 1684 (72 montantes et 68 descendantes)
Elles transportent en descendant du bois, du blé, ainsi que des canons p et du bois de Taillebourg marines du roi.
• 1000 passages de gabare estimés vers 1850 entre Angoulême.

Villa Saint-Louis, construite en 1896.

Ligne de train Saintes-Nantes, construite en 1867.

En 1874, nouvelle ligne de train Taillebourg - Saint-Jean d'Angély - Paris.

Changement des gabarets à Cognac.

Le développement du transport ferroviaire et l'arrivée des camions vont transformer la navigation commerciale sur la Charente. La navigation commerciale sur la Charente attendait son heure de gloire grâce aux travaux réalisés pour faciliter la navigation de Saintes à Angoulême.

The development of rail and road transport with the use of new transport after the First World War changed the character of a waterway. In 1926 from Montignac to Cognac and in 1937 from Cognac to the sea.

LE CHANTIER NAVAL

1 Chantier naval
Shipyard

2 Ancien bastion avec canonnières
Old bastion with canons

3 Chaussée médiévale qui prolongeait le pont en rive gauche
Medieval road that extended the bridge on the left bank

4 Vestiges du pont médiéval, partiellement détruit en 1652
Remains of the medieval bridge, partially destroyed in 1652

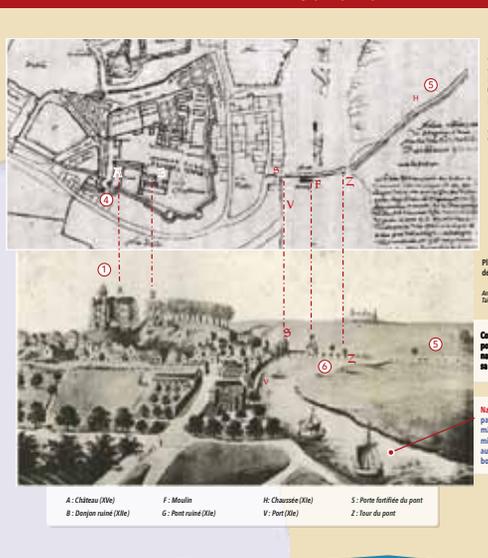
LE CHANTIER NAVAL



Plan de la Ville et Château de Taillebourg. Level par Claude Masse vers 1714-1717.

Sécherie historique de la Dérive, Château de Vivonne.

V : Port où il arrive des gabares ou autres petits bâtiments.
S : Porte du pont qui est encore en assez bon état.
T : Moulin à eau dans la Rivière de Charente ou un communique par un nouveau pont de bois qui est restauré par deux piles.
Y : Pile du pont détruite les années sont tombées ou qui ont été ruinées en 1652.
Z : Tour à la tête du pont en partie ruinée.
1 : Commencement de la grande chaussée
2 : Bac où on traverse la Charente



Plan du château et d'une partie de la Ville de Taillebourg en Saintonge, vers 1650 (avant la destruction du pont).

Bibliothèque nationale de France.

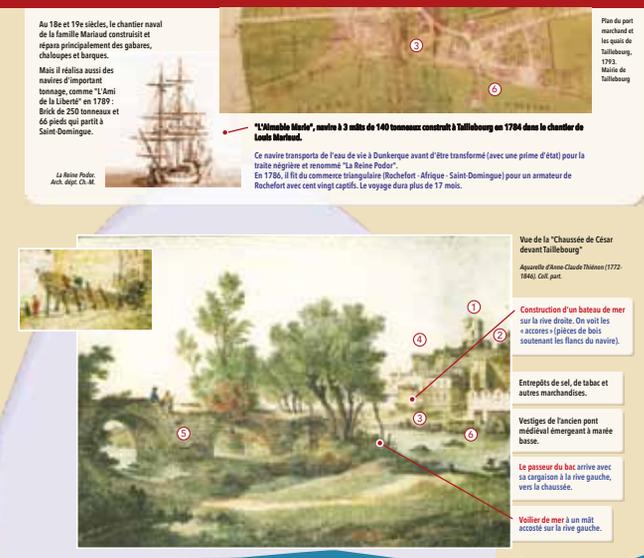
Plan de la Ville et Château de Taillebourg en 1713.

Assonnie, Maître de Taillebourg.

Contruit sur un saut, le pont sera un obstacle à la navigation même après sa destruction.

Navire de mer propulsé par une voile carrée. Le mât très élevé permet de mieux attraper le vent au-dessus des arbres bordant le fleuve.

A : Château (XVIe) F : Moulin H : Chaussée (XVe) S : Porte fortifiée du pont
B : Douque ruinée (XIIIe) G : Pont ruiné (XVe) V : Port (XVe) Z : Tour du pont



Au 18e et 19e siècles, le chantier naval de la famille Maréchal construit et répara principalement des gabares, chébecs et barques. Mais il réalisa aussi des navires d'importance tonnage, comme 'L'ami de la Liberté' en 1789 - Brick de 250 tonneaux et 66 pieds qui partit à Saint-Domingue.

Le Rivier Pédier, Arch. Sup. Ch. de N.

Plan du port marchand et les quais de Taillebourg. 1793. Maître de Taillebourg.

'L'Inimitable Marie', navire à 3 mâts de 140 tonneaux construit à Taillebourg en 1784 dans le chantier de Louis Maréchal.

Ce navire transporta de l'eau de vie à Dunkerque avant d'être transformé (avec une prime d'état) pour la traite négrière et renommé 'La Rivier Pédier'. En 1786, il fit du commerce triangulaire (Rochefort - Afrique - Saint-Domingue) pour un armateur de Rochefort avec cent vingt capifs. Le voyage dura plus de 17 mois.

Vue de la "Chaussée de César devant Taillebourg" Appareille d'Anne Claude Thénard (1772-1846) Col. past.

Construction d'un bateau de mer sur la rive droite. On voit les racines (pièces de bois, notamment les flancs du navire).

Entrepôts de sel, de tabac et autres marchandises.

Vestiges de l'ancien pont médiéval émergeant à marée basse.

Le passeur du bac arrive avec sa cargaison à la rive gauche, vers la chaussée.

Voilier de mer à un mât accolé sur la rive gauche.

Le PORT de Taillebourg, localisé à l'entrée de la rue saunrière (actuelle rue Allier d'Aquitaine), signalait l'importance du commerce du sel, débarqué et transporté par voie terrestre vers Argonneville et jusqu'au Limousin.

Le POINT fortifié de Taillebourg contrôlait le passage des bateaux. Les seigneurs de Taillebourg percevaient des droits sur les produits qui passent sous le pont, ainsi que des droits d'arrimage, de lestage, de mitage, d'arrimage...
1686 - PEAGE pour le passage des gabares :
- charge de sel : 20 livres, 4 sous et 6 deniers
- charge de bois : 6 sous 2 deniers - à vide : 6 deniers
- charge pour le Roi : 6 deniers

Pour installer un CHANTIER NAVAL, il suffit de disposer près du fleuve d'un terrain surélevé, stable, plat et sans pierres. De la prairie moxaie (taillée en bon arbre) au grand navire de guerre, la construction de bateaux aura animé la ville, sous du Moyet Age au 19e siècle.

Building a SHIPYARD requires a flat near the river with trees, stable ground, without rocks. From the simple fishing canoe, to the large warship, boat building has animated the town since the Middle Ages to the 19th century.

En 1610, les canotiers à Taillebourg firent la "Sainte-Catherine", avec du genre de l'ancien Lutin de la Tourmente.

18e siècle

1 Monument de 1851 pour commémorer la Bataille de 1242
Monument raised in 1851 to commemorate the Battle of 1242

2 Maison du parc, construite en 1843
House of the park, built in 1843

3 Chaussée médiévale qui prolongeait le pont en rive gauche
Medieval road that extended the bridge on the left bank

4 Balise de danger sur les restes d'une pile du pont médiéval
Marker buoy on the remains of a pile of medieval bridge

VOILIERS ET BATEAUX À VAPEUR



à qui. Au-dessus du pont et de la rive, les ruines du château après la bataille de 1822. La maîtresse haie cache presque complètement la balise.

à qui à qui : bateaux de transport vigilion fluvio-maritime. Rapide et facile à manœuvrer.

Passage de l'Abbe d'Arnolet, vers 1840

FS (février 1804)

Passage de la Charente à Port d'Enaux. Carte postale début du 20e siècle.

ou chargée d'un poids qui ne veut pas

raires et autres gratuitement et sans

Chasse-marin : voilier avec gréement sans liens et mât incliné. Son nom indique son premier usage, le transport de la mercurie (la position très pichée sur les côtes). Mais il est utilisé pour tout type de transport.



1686 - PEAGE pour le passage des gabares : charge de sel : 20 livres, 4 sous et 6 deniers charge de bois : 6 sous 2 deniers - à vide : 6 deniers charge pour le Roi : 6 deniers

1686 - 200 lb for the passage of the gabares. Tonnage with salt: 20 pounds, 4 sous and 6 deniers. Tonnage with wood: 6 sous 2 deniers - empty: 6 deniers. Tonnage for the King: 6 deniers.

Illustration, Journal Universel de France, 1822, p. 144

"La Charente III" : bateau à vapeur à trois mâts transportant des voyageurs sur la Charente à partir de 1845.

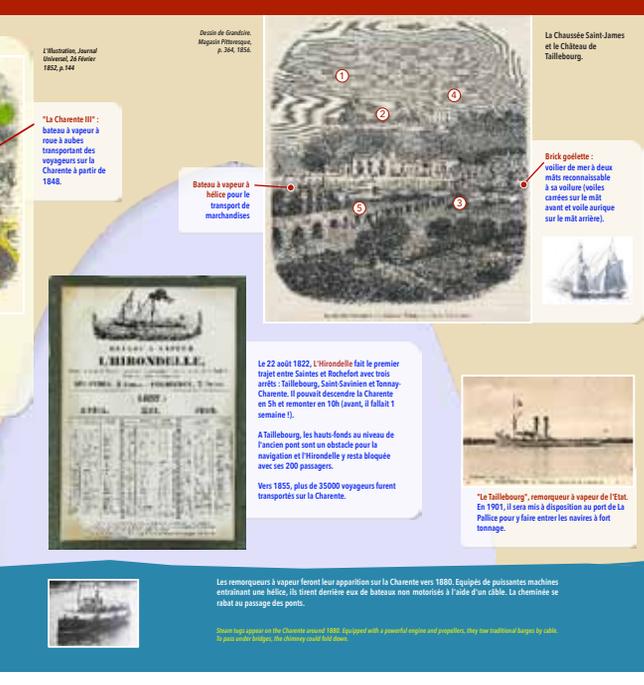
Voiliers de mer à qui : Goélette française à deux mâts légèrement inclinés avec gréement aurique. Possède des voiles à cornes surmontées de voiles triangulaires. Les goélettes, rapides et simples à manœuvrer avec un équipage restreint, constituaient leur appui dans le transport fluvio-maritime au 19e siècle. L'arrivée des vapeurs réduits son activité.

Journal de la ville de France - Rivière France

Bateau à vapeur à hélice.

Les BATEAUX A VAPEUR à roue à aubes apparaissent vers 1820 et vont porter la Charente (sans sans incidents) avec les bateaux traditionnels. La machine à vapeur avec chaudière à charbon va remplacer le moteur à feu, le voilier, le halage et créer un changement important dans la navigation avec la réduction du temps de transport.

Steam ships appear on the Charente around 1820, competing with a powerful rigging and galleys. They are traditional barges on cable. In some months, the steam could take over.



La Charente III : bateau à vapeur à trois mâts transportant des voyageurs sur la Charente à partir de 1845.

Bateau à vapeur à hélice pour le transport de marchandises

Brick goélette : voilier de mer à deux mâts reconnaissable à sa voile voilée carrée sur le mât avant et voile aurique sur le mât arrière.

Le 22 août 1822, l'Héroclède fait le premier trajet entre Saintes et Rochefort avec trois ancres : Taillebourg, Saint-Sauveur et Tonmy-Charente. Il pouvait descendre la Charente en 5h et remonter en 10h (avant, il fallait 1 semaine !).

A Taillebourg, les hauts-fonds au niveau de l'ancien pont sont un obstacle pour la navigation et l'Héroclède y resta bloquée avec ses 200 passagers.

Vers 1855, plus de 35000 voyageurs furent transportés sur la Charente.

Les remorqueurs à vapeur firent leur apparition sur la Charente vers 1880. Equipés de puissantes machines entraînant une hélice, ils tirent derrière eux de bateaux non motorisés à l'aide d'un câble. La cheminée se rabat au passage des ponts.

Steam tugs appear on the Charente around 1880. Equipped with a powerful engine and galleys, they tow traditional barges on cable. In some months, the steam could take over.

19e siècle

1 Tour d'angle du château médiéval du 15e siècle
Corner tower of the medieval castle 15th century

2 Nouveau château et terrasse à balustrades du 18e siècle
New castle and balustraded terrace of the 18th century

3 Maison du parc, construite en 1843
House of the park, built in 1843

4 Balise de danger sur les restes d'une pile du pont médiéval
Marker buoy on the remains of a pile of medieval bridge

NAVIGATION DE PLAISANCE



La passerelle mobile tourne horizontalement pour libérer le pont au trafic.

Le pont de la ville basse sera en bois pour la construction de bateaux à mât fixe.

Les GABARES à Taillebourg

- 30 gabares vers 1480
- 27 gabares vers 1750
- 140 gabares transportés par Taillebourg en avril 1686 (72 montantes et 68 descendantes).

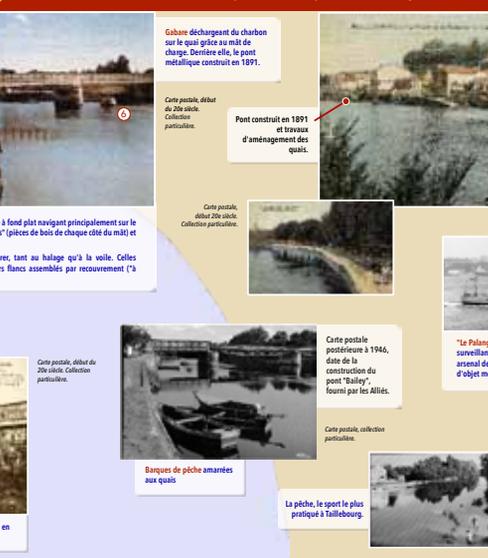
Elles transportent en montant du sel et en descendant vin, bois, papier, céréales, charbon, ainsi que des canons pour l'arsenal de Rochefort et du bois de Taillebourg pour construire les navires de roi.

1000 passages de gabares environ sont estimés vers 1850 entre Rochefort et Angoulême.

La maison du pontier, chargé d'aligner le pont tournant.

La ligne Taillebourg - Saint-Porchaire, construite en 1904, traverse le fleuve par le nouveau pont.

Barque amarrée en rive gauche



Gabare déchargant du charbon sur le quai grâce au mât de charge. Devant elle, le pont métallique construit en 1991.

Cette passerelle, début du 20e siècle. Collection particulière.

Pont construit en 1891 et travaux d'aménagement des quais.

Cette passerelle, début du 20e siècle. Collection particulière.

Cette passerelle, début du 20e siècle. Collection particulière.

Cette passerelle postérieure à 1946, dite de la construction du pont "Bailey", fourni par les Alliés.

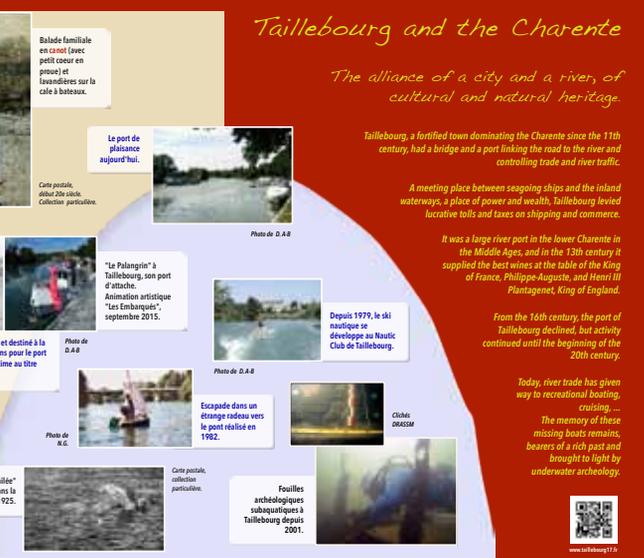
Cette passerelle, collection particulière.

Barques de pêche amarrées aux quais.

La pêche, le sport le plus pratiqué à Taillebourg.

"La siéne aller" navigait dans la Charente vers 1925.

Cette passerelle, collection particulière.



Balade familiale en canot à petit coque en provenance et lancée sur la cale à bateaux.

Cette passerelle, début du 20e siècle. Collection particulière.

Le port de plaisance aujourd'hui.

"La Palangrin" à Taillebourg, son port d'attache. Animation artistique "Les Embarqués", septembre 2015.

Photo de D.A.B.

"La Palangrin" : navire construit en 1970 et destiné à la surveillance radiologique des fonds marins pour le port arsenal de Brest. Classé patrimoine maritime au titre d'objet monument historique.

Photo de D.A.B.

Escapade dans un étang naturel vers le pont réalisé en 1982.

Photo de A.G.

"La siéne aller" navigait dans la Charente vers 1925.

Cette passerelle, collection particulière.

Fouilles archéologiques subséquentes à Taillebourg depuis 2001.

Photo de D.A.B.

Photo de D.A.B.

Les canots vont sommer le fin du transport fluvial. Après le lancement, la Charente prend son statut de voie navigable en mer.

For the first time the boats will no longer be transported by the Charente but will be launched into the sea.

Les nouveaux PONTS. Après plus de 200 ans sans pont, le pont métallique fut inauguré le 5 juillet 1891. Il sera détruit à son tour le 24 août 1944 par l'armée allemande. Le bac reprit donc du service de 1944 à 1946 (date de la reconstruction du pont). En 1982, le pont Bailey (pont préfabriqué portatif) sera remplacé par le pont actuel au niveau de la destination routière.

The new bridges. After more than 200 years without a bridge, the metal bridge was inaugurated on July 5, 1891. It was destroyed in its turn on August 24, 1944 by the German Army. The ferry resumed its service from 1944 to 1946 (date of the bridge's reconstruction). In 1982, the Bailey bridge (portable prefabricated bridge) was replaced by the existing bridge at the road crossing.

A partir des années soixante, les loisirs deviennent la principale activité fluviale : la baignade, la pêche (animée aujourd'hui par "La Gaulle charentaise"), les balades en barque ou pédalo, le ski nautique (Nautic Club de Taillebourg), les coléaires touristiques... La vallée de la Charente est classée depuis 2004 dans le réseau européen Natura 2000.

From the sixties onwards, recreation became the main river activity, swimming, fishing (animated today by "La Gaulle Charentaise"), boat or pedal boats, water skiing (Nautic Club of Taillebourg), tourist cruises... The valley of the Charente is classified since 2004 in the European network Natura 2000.



Vie communautaire



15ème édition



Festival « Sites en Scènes » A Saint-Jean-d'Angély
Du 04 au 09 septembre 2018

Les spectacles du festival

Mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 septembre :

ENTREE LIBRE OU VISITE GUIDÉE sur inscription à l'accueil de l'Eden - **GRATUIT**
De 10h à 19h : Exposition sonore interactive - Enceinte de l'Eden - Collectif PHILÉMOI
Moment musical de vernissage de l'exposition, le lundi 3 septembre à 18h.



Vendredi 7 septembre :

Instruments rares /sculptures sonores
À 19h30 : Performance musicale - Petite salle - Collectif PHILÉMOI



Théâtre

À 21h30 : Notre petite ville - Grande salle - Collectif Zavtra



Samedi 8 et dimanche 9 septembre :

Petit déjeuner spectaculaire
À 9h30 : Au point du jour - En extérieur - Compagnie Presque Siamoises



Samedi 8 septembre :

À 17h30 - Présentation de la saison culturelle 2018-2019 - Grande salle
Cabaret spontané
Dès 20h : La Goguette d'Enfer - En extérieur - Compagnie La Martingale



Dimanche 9 septembre :

Spectacle funambule à grande échelle, in situ et participatif
À 17h30 : Lignes ouvertes (création 2018) - En extérieur - Compagnie Basinga



Crédits photographiques : PHILMAGI / R. Choufou / SILEKS / Tony / Stewart

Renseignements : www.charente-maritime.fr

www.spectaclevanta4.fr – Facebook : A4 spectacle vivant en Vals de Saintonge

Renseignements et réservations : 05.46.59.41.56

DES QUESTIONNES SUR
VOS DÉMARCHES DE
VIE QUOTIDIENNE ?

Pôle DES SERVICES au public

des Vals de Saintonge

ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

RETRAITE

VIE PRATIQUE

LOGEMENT

ACCÈS AUX SOINS
ET À LA SANTÉ

INFORMATIONS JURIDIQUES



4 PERMANENCES

CPAM

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

LUNDI, MARDI ET JEUDI
de 9h à 12h30 et de 13h30 à
16h30

Sur rendez-vous uniquement au
3646 ou sur www.ameli.fr



CAF

Caisse d'Allocations Familiales

JEUDI de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Sur rendez-vous uniquement sur
www.caf.fr

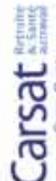


CARSAT

Caisse d'Assurance Retraite
et de la Santé au Travail

MERCREDI de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 16h30

ET VENDREDI de 9h à 12h30
Sur rendez-vous uniquement
au 3646



UDAF-PCB

Point Conseil Budgétaire

VENDREDI de 9h30 à 12h30
selon planning

Prendre rendez-vous auprès
de l'UDAF au 05 46 28 36 02



UFC QUE CHOISIR

Association de consommateurs

LUNDI de 14h à 17h

Prendre rendez-vous auprès de l'UFC
Que Choisir au 05 46 41 53 42



SPIP

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de
la Charente-Maritime

3^e ET 4^e MARDI DU MOIS de 9h
à 12h30 et de 13h30 à 17h

et permanences selon planning

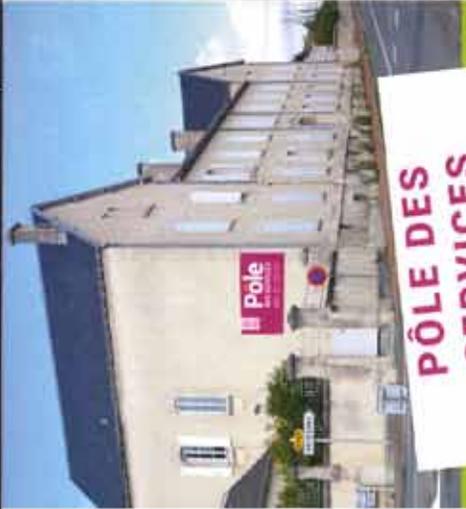


APT'AS - TUTEURS FAMILIAUX

Aide et Protection Tutélaire d'Aunis et
Saintonge

3^e MERCREDI DU MOIS de 14h à 16h
Plateforme d'information et de soutien
aux tuteurs familiaux

Sur rendez-vous au 07 72 17 08 05



PÔLE DES SERVICES AU PUBLIC

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

05 46 59 18 33

cias@nicdcvalsdesaintonge.fr

www.valsdesaintonge.fr/poledeservicesaupublic

POLE DES SERVICES AU PUBLIC

CIAS - 1 rue de Dampierre
17400 Saint-Jean d'Angély



Plateforme de Service au Public Communauté 2018
Préparé par le Service Communauté, École - Jeunesse - Sport - Culture

Vie municipale

Patrimoine *Parc du château de Taillebourg*
15-16 Septembre 10h-18h
sous l'eau

Baptêmes de plongée
Conférences
Archéologie subaquatique
Essai de sonar
Expositions
Stands

Entrée libre et gratuite / Programme sur www.taillebourg17.fr

Plongez au cœur de l'archéologie subaquatique et sous-marine !

Journées Européennes du Patrimoine

Le Samedi 15 et le Dimanche 16 Septembre 2018

Parc du Château, Taillebourg
- 10h à 18h

Programme définitif sur
<https://www.taillebourg17.fr>

Conférences – présentations
- 11h et 15h

Les **archéologues-plongeurs** vous feront partager à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, leurs **recherches, méthodes et outils**. Ils seront présents à Taillebourg pour vous présenter le patrimoine fluvial et maritime :



-  L'épave mérovingienne du Priouté, trouvée dans la Charente à 4 km en amont de la zone portuaire médiévale de Taillebourg-Port-d'Envaux.
-  Les deux épaves romaines de Courbiac (Saintes et Fontcouverte).
-  Un atelier de travail de la nacre de la Grande Mulette (moule d'eau douce).

Vous pourrez découvrir également l'utilisation du **Sonar** pour la détection des vestiges enfouis, les différentes méthodes de localisation d'anomalies dans le contexte subaquatique ou vous initier à la plongée avec les « **Baptêmes de plongée** » de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Activité proposée à partir de 8 ans et aux personnes en situation de handicap. Apporter maillot de bain et serviette



Organismes participant à l'évènement :

Association de Recherche et d'Etude du Patrimoine Maritime et Fluvial (AREPMAREF)
Société EVEHA - Etudes et valorisations archéologiques
Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Comité départemental Charente-Maritime (FFESSM/CODEP17)
Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Comité subaquatique Nouvelle Aquitaine (FFESSM/CSNA)
Institut médico-éducatif, section professionnelle de Tonnay-Charente
Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
Service régional de l'Archéologie - Direction régionale des affaires culturelles - Ministère de la Culture

Patrimoine paysager Taillebourg : Une biodiversité à préserver



Vendredi 30 mars, dans la salle des fêtes André Texier, une trentaine de personnes se sont retrouvées avec Elisa Daviaud, chargée de mission auprès de la LPO, pour une présentation des inventaires réalisés sur la commune durant le printemps et l'été 2017.

Tout d'abord un petit rappel des actions menées l'année passée a été fait :

Taillebourg fait partie des 10 communes de Charente Maritime que la LPO avait proposé d'accompagner sur l'appropriation et la prise en compte des enjeux de biodiversité en s'appuyant sur la définition de la Trame Verte et Bleue ; le refuge LPO et la création du verger de sauvegarde étant des actions menées pour en développer le maillage.

Une enquête sur la biodiversité des jardins et un concours photos avaient été lancés afin de faire participer activement les Taillebourgeois. Malheureusement, seules trois enquêtes ont été retournées à la mairie à la fin de l'été ; une dizaine de photos ont été exploitables, elles étaient exposées dans la salle des fêtes.

D'autre part, le 30 juillet 2017, une sortie nature avait eu lieu dans le parc du château, le verger et les bords de La Rutelière. Une vingtaine de personnes y avait assisté, cette sortie était encadrée par un naturaliste adhérent LPO.

Une douzaine de lieux dans toute la commune ont été les points d'observation et d'écoute afin de faire l'inventaire des oiseaux, lors de deux passages en avril et mai.

70 oiseaux nicheurs ont été inventoriés. Les plus fréquents étant le **Pinson des arbres** et la **Fauvette à tête noire**, toutefois neuf espèces remarquables et menacées parmi lesquelles la **Linotte mélodieuse**, la **Cisticole des joncs** ou le **Verdier d'Europe** ont été aussi identifiées.



Verdier d'Europe (N Ganthy)



Linotte mélodieuse (les ailes de l'aisne)



Pinson des arbres (N Ganthy)



Cisticole des joncs (oiseaux.net)

Un même travail a été mené en ce qui concerne :

- les Odonates libellules et demoiselles (18 espèces dont une menacée au niveau européen, l'Agrion d'Hercule),
- les papillons (47 espèces dont une en danger l'Azuré du serpolet et 8 remarquables),
- les mammifères (25 espèces dont 6 protégées le Hérisson, l'Ecureuil roux, le Campagnol amphibie, la Loutre, le Vison d'Europe et le Muscardin des noisetiers),
- les reptiles (6 espèces dont la tortue Cistude d'Europe),
- les amphibiens (8 espèces dont le Pélodyte ponctué, la Rainette méridionale, la Grenouille rousse) mais aussi les insectes, les araignées et les escargots.

Après avoir présenté toutes les idées permettant à tout habitant de favoriser une bonne biodiversité dans son jardin, sa haie, ses arbres et dans la nature avoisinante, la soirée s'est poursuivie avec un échange riche entre les participants et Elise, l'intervenante.

Les habitants sont invités à ouvrir grand yeux et oreilles, afin de découvrir la richesse des milieux qui nous entourent. N'hésitez pas à faire part de vos remarques en laissant un message sur le site de la Mairie.

Vous pouvez trouver le rapport complet à télécharger dans la rubrique "Environnement" du site *Taillebourg.fr*

Vous trouverez aussi dans ce rapport toutes les préconisations pour aménager un jardin propice à accueillir une large biodiversité ainsi que les photos du concours.

Petits rappels :

Trame Verte et Bleue : la Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Biodiversité : ensemble des êtres (faune et flore) vivant dans un même milieu.

Nadine Ganthy

La mairie reçoit souvent des demandes de renseignements concernant d'éventuels biens immobiliers à louer ou à vendre sur la commune de Taillebourg.

Donc les propriétaires qui le souhaitent peuvent faire connaître leur intention de vendre ou louer leur bien à la mairie, qui transmettra leurs coordonnées aux intéressés.

Bien entendu, cela reste une démarche volontaire, et confidentielle quant aux coordonnées des propriétaires... Merci à vous.

Eclipse lunaire



A Taillebourg, le 27 juillet 2018, voir l'éclipse lunaire n'était qu'un leurre, car le ciel était obstrué depuis le matin par une épaisse couche de nuages. Mais tard dans la nuit, les nuages se sont désagrégés juste à temps pour pouvoir contempler la dernière phase de l'éclipse du siècle. Le point lumineux que l'on voit en bas, sur la droite, sur certaines photos, est la planète Mars.

Daniel Arroyo-Bishop

Une double championne de France dans notre village



Déjà titulaire du titre en 2016, la judokate Julie Weill dit Morey a renouvelé l'exploit cette année en décrochant encore une fois le titre de championne de France Junior. Cette très belle performance couronne les efforts continus de cette jeune athlète. Julie a commencé le judo à Saint-Savinien, puis recrutée au pôle de La Couronne elle a peaufiné sa technique et sa pratique jusqu'à gagner son premier titre national. Repérée et recrutée par le pôle France de Bordeaux elle a conjugué pratique de haut niveau et études : baccalauréat avec mention et première année de faculté (STAPS) réussie la voici sur la plus haute marche du podium français ! Julie sera dès septembre membre de l'INSEP - Paris (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance), tout en poursuivant ses études elle devrait trouver dans ce temple du haut niveau tout le suivi et l'accompagnement nécessaire pour espérer faire partie de ceux qui représenteront la France aux prochains jeux olympiques...

En attendant notre petite Taillebourgeoise passe un été sportif, cumulant compétitions européennes (Italie, Hongrie, Allemagne) et stages intensifs en équipe de France. Prochaine grande rencontre : le championnat de France Senior 1ère division pour lequel elle est d'ores et déjà sélectionnée. Julie qui est désormais licenciée au club ESBM Judo a participé depuis trois ans à de nombreuses compétitions dans le monde dont le Championnat d'Europe en Finlande, elle a combattu en Belgique, en Italie, en Hongrie, en Autriche en Allemagne et en Espagne ainsi que dans l'île de la Réunion... tout en consacrant un peu de temps au club d'Arsac dont elle est la marraine et en conservant un oeil attentif sur son club de coeur, le Judo Club Savinois qui compte peut être déjà de futurs champions Taillebourgeois !

Pour suivre ses résultats et la soutenir : www.julieweillditmorey.com



Vie Associative

Les **B**aladins
du Comté de
Taillebourg
Evocation du Passé

Baladins
du Comté de Taillebourg

L'enquête est résolue !



Le samedi 14 et le dimanche 15 juillet, Les Baladins du Comté de Taillebourg ont présenté leur nouveau spectacle « L'Affaire Marcabru ».

Les spectateurs ont été invités à enquêter et découvrir l'assassin du troubadour de la Reine Aliénor. Une enquête menée par un détective anglais dont la ressemblance avec un personnage connu serait fortuite.

De scène en scène, le public venu très nombreux a été conquis par la déambulation dans le parc et la découverte d'endroits insolites du château de Taillebourg.

Une histoire intrigante et des lieux historiques mis en avant, c'est la clé de la réussite du spectacle des Baladins de Taillebourg.

Cette association a su se renouveler depuis deux ans avec l'arrivée de nouveaux comédiens amateurs et figurants. Petits et grands partagent ce plaisir du théâtre, de nos pierres et de l'histoire de notre commune.

Les Baladins vous convient donc à leur assemblée générale le 21 septembre à 20 h 30 dans la salle des fêtes de Taillebourg, pour se rencontrer, se retrouver et vous donner envie de commencer ou continuer avec eux.

Il y aura également la projection des photos et des vidéos qui ont été prises lors des représentations à l'issue de la réunion, qui sera clôturée comme à l'accoutumée, par notre traditionnel pot de l'amitié. Les Baladins du Comté de Taillebourg vous attendent nombreux.

Contact : baladinscomtedetaillebourg@gmail.com



ADMS

L'école de musique de l'ADMS, créée en 1986, agréée par le Conseil Général de la Charente Maritime, vous propose un enseignement musical de qualité pour enfants et adultes pour sa 33ème rentrée. Son siège social se situe à St Hilaire de Villefranche, mais elle a une antenne sur la commune de Taillebourg.

Toute personne peut y apprendre le piano, la guitare, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse à cordes, la flûte traversière, la flûte à bec, la clarinette, le saxophone, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le tuba et la batterie.

Le conseil pédagogique, dirigé par Manuel AUDIGÉ est constitué de neuf professeurs diplômés. Cette année l'effectif est composé de 240 élèves environ (dont 11 taillebourgeois) et 50 adhérents (pratique instrumentale ou vocale).

Possibilité également de participer aux orchestres à cordes, d'harmonie, de musiques traditionnelles et à la chorale (enfants et adultes) sans prendre de cours.



Pour chaque renseignement, consultez le site de l'ADMS : www.adms17.fr
ou contactez le Directeur Manuel Audigé au 06 77 93 04 09



AAPPMA

La Gaule Charentaise

AMIS PÊCHEURS, BONJOUR

Petit résumé de nos trois animations avant notre trêve de l'été !

JOURNÉE DÉCOUVERTE DE L'ALOSE

Notre journée a été très agréable au bord de l'eau, malgré un gros coup de vent qui a embarqué nos tivolis.

Beaucoup de jeunes sont venus nous rendre visite et s'essayer à cette pêche étonnante. Malheureusement, les aloses n'étaient pas au rendez-vous !

Merci aux bénévoles de notre AAPPMA présents toute la journée et surtout un grand merci à ceux de l'AAPPMA du gardon Boutonnais venus en renfort.



JOURNÉE DÉCOUVERTE PÊCHE A LA TRUITE

Très agréable journée. Cette année, de très jeunes gens sont venus à notre rencontre. Une animation toujours très appréciée par nos pêcheurs. Ils sont tous repartis avec un lot.



JOURNÉE NATIONALE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE

Cette année, nous étions seuls pour cette journée. A la demande de la fédération départementale, plusieurs AAPPMA se sont essayées à cette manifestation.

Les visiteurs ont pu essayer différents modes de pêche gratuitement, prendre des renseignements ou se documenter. Nous avons eu un peu plus de monde le matin que l'après-midi, mais dans la journée, une cinquantaine de personnes se sont intéressées à cette manifestation.

Journée Conviviale.



Si vous venez pêcher à Taillebourg, n'hésitez pas à soutenir nos actions en jouant le jeu, devenez membre actif de notre association en prenant votre permis de pêche sur internet en choisissant "La Gaule charentaise" dans le menu déroulant ou chez nos dépositaires ou mieux encore, venez vous joindre à nous, rentrez au sein de notre CA, plus nous serons, plus nous pourrons faire ! C'est avec votre soutien que nous aurons les moyens de nos ambitions.

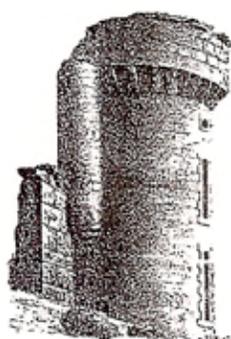
N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et aussi visitez notre site internet, allez voir nos et vos photos, ainsi que notre page facebook.

Pour nous contacter :



Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr
Notre e-mail : lagaulecharentaise@gmail.com
Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise
Notre téléphone : 05 46 91 82 13
Notre siège : 68 rue Aliénor d' Aquitaine 17350 Taillebourg





Société Sportive de Taillebourg

Chères amies sportives
Chers amis sportifs,

Nous clôturons l'année 2018 en organisant l'assemblée générale le vendredi 12 octobre à 20h30 dans la salle des fêtes de Taillebourg.

L'organisation des courses de 2019 va commencer, si vous souhaitez nous aider ou vous informer sur notre association, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale.

Les jours de courses, nous avons besoin de signaleurs, de personnes pour les postes de ravitaillements ainsi que pour le bar. Dans le bureau nous ne sommes que 3, un peu de renfort serait le bien venue.

En 2019 les dates des courses seront :

Le dimanche 3 mars pour les 21km, 5km et 1km avec un départ à 14h30.

Le dimanche 14 avril pour le "trail des vikings" course nature de 10km avec un départ à 10h00.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez me contacter
Erable Ludovic 05 46 97 30 84.



Le jeudi 13 septembre, la gym reprendra de plus belle pour sa 6^{ème} année d'existence avec notre fidèle et toujours très sympathique, Nathalie Picoulet, professeur diplômée d'état.



Les séances commencent par un échauffement en cardio puis musculation, stretching, gym parfois douce, parfois tonique type zumba et pour finir étirements et relaxation.

Les cours sont très variés et dynamiques, tout en musique et dans la bonne humeur. Nous sommes 15 participantes, tous âges confondus.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre . Nous serons ravies de vous accueillir même en cours d'année .

La première séance dite "découverte" est gratuite !! Alors pour franchir le pas venez avec une amie ou un ami. Nous vous attendons nombreuses et nombreux .



Les cours de gym sont donnés une fois par semaine sauf pendant les vacances scolaires, le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

Inscription et informations :
Maryse : 06.10.07.27.77.



Pour l'association,
Le président
Ludovic Erable

Renseignements utiles

MAIRIE

2 place du Marché
Tél.05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42
Mail : taillebourg@mairie17.com
Lundi de 13 h 30 à 17 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE

Parc du Château
Tél.05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE

Parc du Château
Tél.05 46 91 80 94
www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél.05 46 91 91 81

RECREOBUS

<http://recreobus.free.fr>
Mail : recreobus@wanadoo.fr
Tél.05 46 90 84 88

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES

Coordonnées téléphoniques à la Mairie
Commission budget finances
Philippe Ganthy
Commission du personnel municipal
Bruno Chevalier
Commission des affaires scolaires
Philippe Ganthy
Commission CCAS, banque alimentaire
Mickaël Benard
Commission circulation et aménagements routiers
Ludovic Erable
Commission parcelles, dépendances
et bâtiments communaux
Gérard Gallais
Commission du patrimoine paysager
et des espaces naturels
Babette Richaud
Commission du patrimoine architectural et urbain
Daniel Arroyo-Bishop
Commission du commerce, artisans, artisanat
Guillaume Covela-Rodriguez
Commission voirie, agriculture
Fabrice Guillot
Commission tourisme, communication
Sylvie Albert

Commission des activités de plein air et sportives
Ludovic Erable
Commission associations, fêtes, repas
et commémorations
Mickaël Benard
Commission du bulletin municipal et site internet
Philippe Ganthy

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place du Marché
Tél.05 46 98 40 02
Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

SMICTOM

Tél.05 46 07 16 66

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sacs noirs : tous les mardis à partir de 5 h
Sacs jaunes : tous les vendredis matins, à partir
de 5 h

DECHETTERIE, pour les encombrants

Rue du Château d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN
*Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée,
ainsi que les dimanches et jours fériés*

POMPIERS.....18

SAMU..... 15

GENDARMERIE17

ou Saint-Savinien05 46 90 20 18

ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27

CENTRE ANTI-POISON05 56 96 40 80

MAISON MEDICALE sur rendez-vous

MEDECINS : MM Villain Julien et Seguin Laurent
Tél05 46 91 72 65

INFIRMIERE : Mme Marandet Annick
Tél06 70 84 93 12

OSTEOPATHE : Mme Tissot-Bez Ninon
Tél07 78 10 23 22

DIETETICIENNE : Mme Benavent-Marco Béatrice
Tél06 69 43 22 11

CABINET D'INFIRMIERES

Mmes Beaurin Laëtitia et Loret Estelle
79, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél06 37 41 42 05/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION

Tél05 46 91 71 35
*Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15
à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30*

Les commerçants et artisans

RESTAURANTS

Auberge des Glycines

4, quai des Gabariers - Tél.....05 46 91 81 40
Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg

Route de la Brossardière - Tél.05 46 91 73 28
Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare

24, rue de la Gare - Tél.05 46 91 44 22
Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,
sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

CHAMBRES D'HOTES

MAISON D'ALIENOR

37, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél.06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15
Mail : maison dalienor@hotmail.fr
www.maison-dalienor.com

GITE

CHEMIN DE COMPOSTELLE

21, rue Saint-Jean Tél.06 83 89 24 68

COMMERCES

BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"

9, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.05 46 94 40 44
Horaires d'ouverture :
du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19h30,
le dimanche de 7h à 13h.

TABAC-PRESSE-SOUVENIRS

La Civette de Taillebourg

12, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.....05 46 91 70 89
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél..... 05 46 91 70 71
Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et
de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

PAYSAGISTE - APICULTEUR

M. Ponceau et Mme Durousseau

Tél.05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68
contact@happynature.fr

UN JARDIN DE MARC

Paysagiste qualifié :

entretien, taille, engazonnement, plantations

5, rue du Port

Tél. 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

"AU TRAIT BIO"

Production de légumes vente directe,

œufs et fruits

D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien

Tél.06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28
autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE

Mécanique, carrosserie, peinture

8, route de Saint-Savinien

Tél.05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11

Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS

1, route d'Annepont - Tél.05 46 96 22 19

Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON

18, rue de l'Etang

Tél.05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.

Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur

5A, rue des Chaumes.06 02 27 69 22

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT

DE SOL - PLAQUISTE Stéphane Nempont

4 bis, rue de la Brossardière (village)

Tél.06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

CONCOURS PHOTO DE TAILLEBOURG

Le premier concours photos de Taillebourg s'est tenu le dimanche 3 juin avec pour thème "Patrimoine architectural et paysager".

Les courageux participants qui ont affronté les difficiles conditions météorologiques de ce jour-là ont joué le jeu et remis leur travail entre les mains d'un jury composé de membres du conseil, de professionnels et d'amateurs ainsi que des partenaires ayant doté le concours.

Les participants réunis pour une sympathique soirée de remise des prix ont pu partager le verre de l'amitié le 5 juillet à Saintes, dans les locaux de la papeterie Peiro-Cailaud (bd de Recouvrance) où l'ensemble des photos reste exposé tout l'été.

Les gagnants de cette édition 2018 sont : 1er prix : Martine GIBERT - 2ème prix : Michel DUPAS - 3ème prix : Laetitia GOUGUET - Prix Enfant : Martin CHEVALIER



1er prix



2e prix



3e prix



Prix enfant